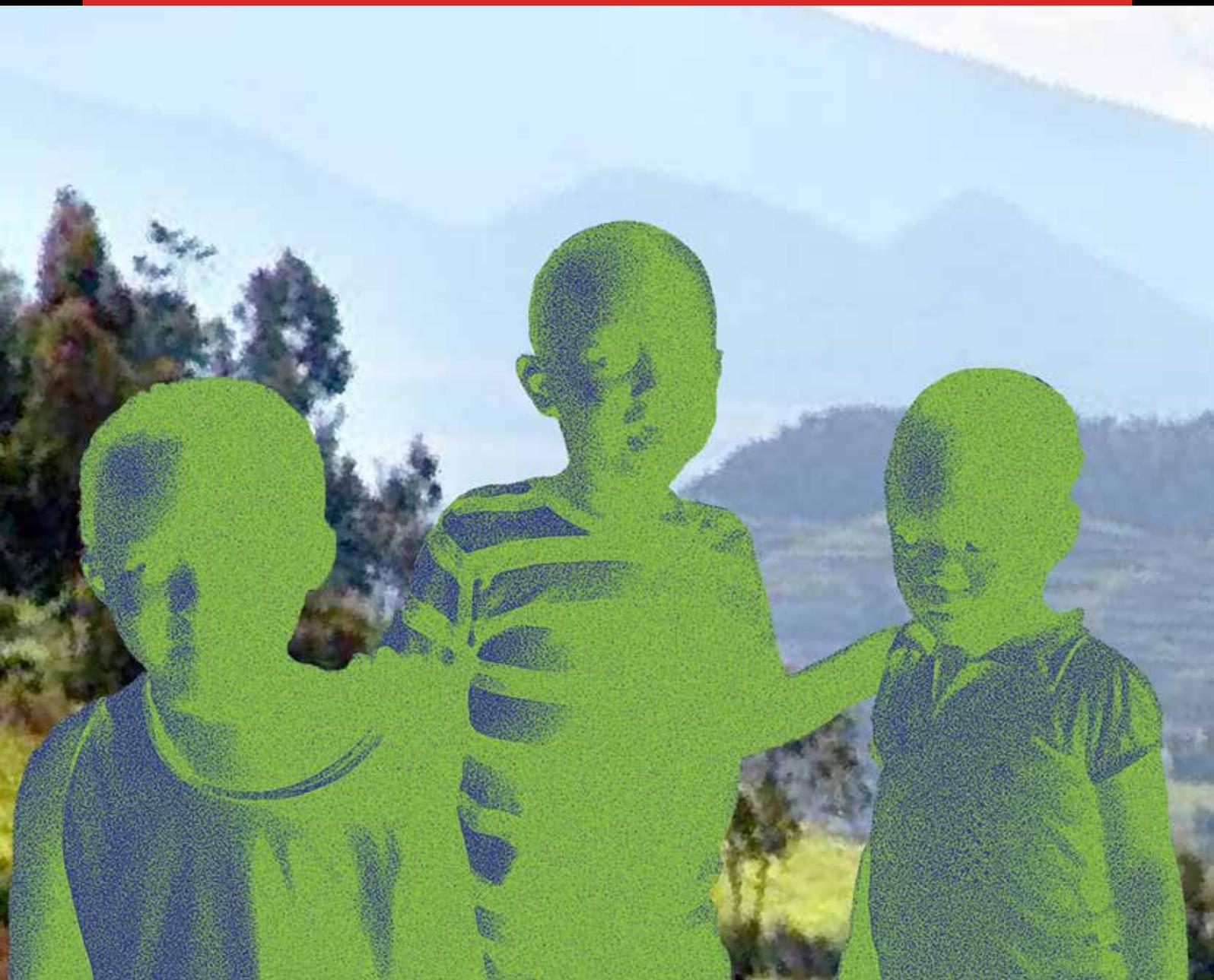


Rapport Sur Les Politiques De Protection De L'enfance Et Les Programmes Au Rwanda



Rwanda Civil Society Platform
and
Africa Platform For Social Protection



Rapport Sur Les Politiques De Protection De L'enfance Et Les Programmes Au Rwanda

Tel: 55 10 25 13
E-mail: rwandacsplatform@gmail.com

LA PLATE-FORME POUR L'AFRIQUE DE LA PROTECTION SOCIALE
P.O. Encadré 54305-00200, Nairobi
Tél. +254 20 269 9 541
E-mail: info@africasp.org
Site Web: www.africasp.org

**With funding from Save the Children, East and Central Africa Regional Office,
Nairobi, Kenya and SIDA**



Save the Children

Contents

LISTE DES ABRÉVIATIONS.	ii
REMERCIEMENTS	ii
RESUME	iv
OBJECTIFS ET CHAMP DE L'ETUDE	1
Arrière-plan de l'étude	1
Les objectifs de l'étude.	1
Méthodologie.	2
La portée de l'étude	2
UN APERÇU DE PROTECTION DE L'ENFANCE AU RWANDA.	3
Définitions de l'enfant et la protection de l'enfance.	6
Définitions des formes de maltraitance des enfants.	6
Les acteurs principaux pour assurer la protection des enfants.	7
POLITIQUES DE PROTECTION DE L'ENFANT	8
Politiques de protection	9
Politiques de Santé	10
Politiques éducatives	12
Mentions légales Politique de l'aide	13
PROGRAMMES DE PROTECTION DE L'ENFANCE	14
Les programmes de l'éducation d'enfant.	16
Programmes de santé de l'enfant	18
SERVICES DE PROTECTION DE L'ENFANCE	19
Lacunes Et Recommandations	21
Politique Et Programme Gaps	21
Gaps Cadre Juridique	22
Recommandations	23
Recommandations Cadre Juridique.	24
BIBLIOGRAPHY	26
Annex 1: Liste des intervenants qui ont participé à cette étude	29
Annexe 2: Les enfants qui ont participé à la discussion de groupe de discussion	30

Liste Des Abréviations

AAR	: Art-thérapie antivirale Rétro.
ACRWC	: Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant.
ASC	: Travailleurs de la santé communautaires
CBO	: Organisation à base communautaire. CDV : Conseil et dépistage volontaire.
CND	: Commission nationale des droits humains
CNE	: Commission nationale pour les enfants.
CNLS	: Commission nationale sur le sida.
CRDE	: Convention relative aux droits de l'enfant.
DPE	: Développement des jeunes enfants.
EDS	: Enquête Démographique et de Santé.
EDPRS	: Développement économique et de stratégie de réduction de la pauvreté
FBO	: Organisation religieuse
GOR	: Gouvernement du Rwanda.
GTT	: Groupe de travail technique
HMIS	: Système d'information de gestion.
IGA	: Génératrices de revenus d'activité.
MIFOTRA	: Ministère de la Fonction Publique, du Développement des compétences et du travail.
MIGEPROF	: Ministre dans le bureau du Premier ministre en charge de l'égalité et de la Famille.
MIJESPOC	: Ministère de la Jeunesse et des Sports.
MINALOC	: Ministère des affaires locales.
MINECOFIN	: Ministère des Finances et de la Planification Economique.
MINEDUC	: Ministère de l'éducation, de la science, de la technologie et de la recherche.
MININTER	: Ministère de l'Intérieur.
MINISANTE	: Ministère de la Santé.
NCDC	: Centre de développement de programme national.
NPA	: Plan national d'action.
OEV	: Orphelins et autres Enfants Vulnérables.
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le développement.
OMS	: Organisation mondiale de la Santé.
ONG	: Organisation non gouvernementale.
PAM	: Programme alimentaire mondial.
PCIME	: Gestion intégrée des maladies infantiles
PSSS	: Plan stratégique du secteur de la santé.
PTME	: Prévention de la transmission mère-enfant (du VIH)
PVVIH	: Les gens vivant avec le VIH / SIDA.
RAAAP	: Evaluation rapide, analysé et le plan d'action.
UNICEF	: Le Fonds des Nations Unies pour des enfants
SIDA	: Syndrome d'immunodéficience acquise.
VIH	: Immunodéficience humaine VIH Virus.

Remerciements

Le rapport est un produit de plusieurs institutions et organisations non gouvernementales qui ont participé à cette recherche. Sans eux, il n'aurait pas été facile de réaliser cette étude. La plate forme Afrique pour la protection sociale et la plate-forme de la société civile du Rwanda, souhaitent prolonger leur sincère gratitude au consultant Isaac M BIZUMUREMYI, conseiller juridique au bar et consultant, qui a entrepris et réalisé l'étude. Nous tenons à vous remercier tous pour votre temps précieux et les contributions fournies durant la période d'étude de temps et aussi pour les participants de l'atelier de validation qui s'est tenu à Kigali.

Notre gratitude sera pour les enfants OARE qui a fourni un soutien financier pour le projet.

Merci à tous.

RESUME

Cette étude a été commandée par la Plate-forme Afrique pour la protection sociale (PARP) et la Plate-forme de la société civile au Rwanda (RCSP) dans le but de l'évaluation des politiques, programmes et interventions au Rwanda protection de l'enfant et d'identifier les lacunes en vue de la sensibilisation pour la conception d'une stratégie d'engagement politique. La recherche a porté sur les systèmes de protection de l'enfant existants et a essayé de mettre en évidence l'écart entre les engagements politiques et stratégiques et la réalité sur le terrain.

Les résultats indiquent une forte volonté politique du gouvernement de protéger les enfants par la création d'un ministère chargé de veiller au respect des droits de l'enfant et la création de la Commission nationale pour les enfants; un organe indépendant pour assurer la protection de l'enfant est respecté et appliqué. Ces institutions nationales répondent à l'engagement de l'État à des normes de protection de l'enfant internationales et régionales. Le gouvernement Rwandais a ratifié plusieurs instruments juridiques tels que les conventions de l'Organisation internationale du travail n° 138 et 182; Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CRC), CRC Protocoles facultatifs concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et sur la traite des enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants, et la Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant.

Le gouvernement du Rwanda a élaboré un certain nombre de politiques qui encourage et donne l'optimisme des acteurs clés dans la protection des enfants, car il indique un brillant avenir des enfants Rwandais. Toutes choses égales par partibus. Les politiques relatives à la protection de l'enfant ont été trouvées à être disponibles dans différents ministères, mais la plupart ont été trouvés dans les ministères de l'égalité et de la promotion de la famille, de l'éducation, de la santé, et du Gouvernement local. Le Ministère du Genre a récemment conçu une politique des droits de l'enfant intégré et un plan stratégique.

Il y a un manque d'harmonisation des politiques entre les différents ministères et donc un manque de coordination central pour mettre au point les objectifs communs. Chaque ministère a mis en œuvre sa propre politique en fonction de ses priorités et cela a conduit à des énergies et des ressources dispersées menant à une principale lacune dans les programmes de protection de l'enfant. L'étude a révélé peu de programmes de protection de l'enfant en comparaison avec des programmes pour les femmes et l'émancipation de la jeunesse et de l'autonomisation. Cet écart dans les programmes a conduit à des mécanismes d'applications minimales et inefficaces. La force de police est l'organisme d'application de la protection des droits des citoyens du Rwanda mais en raison de son budget limité leur devoir dans la protection des enfants est complété par les comités de protection de l'enfance organisés à partir du niveau village / d'umudugudu à niveau national. Bien qu'il y ait la volonté politique d'un gouvernement haute manifesté pour protéger les enfants, cela reste au niveau politique qu'au droit. Quelques lois de protection de l'enfance ont été trouvés dispersés avec un seul enfant porté loi sur la protection de 2001, puis il est incompréhensible et ne précise pas les dommages civils pour les enfants qui sont victimes d'infractions. La loi est actuellement à l'étude.

Les résultats indiquent des lacunes dans le cadre juridique pour la protection des enfants et une amélioration est nécessaire. Des recommandations détaillées sont présentées à la fin du présent rapport.

Objectifs Et Champ De L'étude

Arrière-plan de l'étude

La plate-forme de la société civile au Rwanda (RCSP) en partenariat avec la Plate-forme Afrique pour la protection sociale (PARP) a commandé cette étude dans le cadre de ses obligations à remplir leur rôle de plaidoyer pour les enfants au Rwanda et en Afrique. Les organisations sont désireux et déterminés à soutenir le développement et la mise en œuvre des politiques et programmes de protection de l'enfance efficaces au Rwanda. L'étude fournit des éléments de preuve nécessaires pour le plaidoyer pour la promotion de la protection des enfants au Rwanda.

Plusieurs rapports indépendants ont indiqué que le gouvernement du Rwanda a démontré par diverses politiques, législatifs et des initiatives du programme d'engagement fort en vue de satisfaire à ses obligations internationales à la réalisation des droits des enfants. Le Rwanda est signataire de nombreuses conventions internationales, déclarations ou traités sur les droits humains qui, indépendamment ou collectivement imposent des obligations contraignantes sur le gouvernement à s'engager à garantir les droits des enfants. Elles incluent, mais ne se limitent pas à la Charte africaine des droits et du bien-être d'un enfant, la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant, ses deux Protocoles facultatifs sur les enfants dans les conflits armés et sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants. Dans le cadre de son engagement à la Convention des Nations Unies et les six principaux OMD liés à la protection de l'enfance, le gouvernement est tenu de prendre les mesures appropriées en vertu des droits de l'enfant.

Sur le plan intérieur, la Constitution de la République du Rwanda (2003) telle que modifiée à ce jour, réaffirme le respect des principes et des engagements des divers instruments internationaux et en invoquant précisément la CRC, donne droit à chaque enfant de mesures spéciales de protection de la famille, la société et gouvernement. Dans une tentative de domestiquer les engagements internationaux auxquels le gouvernement est partie à la GR a promulgué et mis au point diverses législations, des politiques et des programmes visant à répondre à divers besoins et protéger les droits des enfants en prenant des initiatives qui visent l'accroissement de l'environnement positif dans l'administration des politiques visant à promouvoir, protéger et garantir les droits des enfants.

Cependant, le gouvernement reconnaît que jusqu'en Août 2011, il n'y avait pas de politique de l'enfant unique et complète qui couvre tous les domaines thématiques de la protection des enfants pour servir comme point de référence national pour la protection des enfants au Rwanda pour la programmation et la coordination¹. Pour cette raison, le gouvernement a récemment élaboré une politique nationale intégrée droits de l'enfant et un plan stratégique en candidature pour combler les lacunes en matière de rationalisation protection de l'enfance. Compte tenu de la nouveauté de la politique nationale intégrée droits de l'enfant, on peut objectivement croire que la politique et le plan stratégique ne sont pas encore pleinement opérationnel et donc la nécessité d'une évaluation critique de la situation des enfants au Rwanda est essentielle pour le plaidoyer menant à l'amélioration de la protection de l'enfance.

Les objectifs de l'étude

L'étude visait à procéder à une évaluation du système de protection de l'enfance au Rwanda et à identifier les lacunes dans l'intervention et les cadres juridiques visant à assurer une protection de l'enfant et de proposer des recommandations sur la meilleure façon de la protection de l'enfant peut améliorée le programme. L'étude a porté sur les systèmes et les services de protection de l'enfance existants et mis en évidence les écarts entre les engagements politiques et stratégiques.

¹ MIGEPROF: *National Integrated Child Rights Policy* Page 6, August 2011

Méthodologie

La recherche est une étude qualitative et une variété de méthodes d'approche participative ont été utilisés pour les différents segments de sources d'information. Les méthodes de recherche et des outils utilisés incluaient l'analyse des parties prenantes, des consultations participatives et des discussions de groupe axées sur les enfants. Revue de la littérature a été effectuée pour obtenir des informations pertinentes en ce qui concerne les politiques et les documents de programme, les instruments juridiques de protection de l'enfance et d'autres processus législatifs.

La portée de l'étude

Comme indiqué dans les termes de référence de cette mission, l'évaluation se limite aux politiques, des programmes / interventions et le cadre juridique relatif à la protection des enfants au Rwanda. Le cas échéant et à titre de comparaison, les politiques, les programmes et cadre juridique relatif à la protection des enfants sont référencés.

Un Aperçu De Protection De L'enfance Au Rwanda

Les enfants représentent au moins 65% de la population du Rwanda (les enfants et les jeunes de moins de 25 ans). On estime que 3 sur 10 de ces enfants sont orphelins ou enfants vulnérables (OEV), la Ville de Kigali logement au moins 35%². Différents rapports nationaux et internationaux sur l'enfant et de la situation des OEV »au Rwanda souligne que d'ici 2002, le Rwanda avait au moins 42 000 ménages dirigés par des enfants³, et au moins 175 000 enfants ont été impliqués dans le travail dangereux ou préjudiciable. Les enfants dans les plantations de thé, extraction de la pierre / broyage, la contrebande, le travail domestique, le travail agricole⁴.

Rwanda est le foyer de 101 000 enfants qui vivent dans les ménages eux-mêmes. La maltraitance des enfants, l'exploitation sexuelle, le travail des enfants sont encore des risques de protection des enfants au Rwanda. Onze pour cent (11%) des enfants travaillent, plus de la moitié d'entre eux sont employés dans des conditions dangereuses, comme les carrières de pierre. Violence contre les enfants est un sujet de préoccupation croissante. Soixante-cinq pour cent (65%) de tous les cas de violence signalés par un centre de la capitale, les enfants impliqués de moins de 18 ans⁵.

La négligence, l'abus et le trafic sont quelques-unes des pires formes de maltraitance des enfants et le Rwanda a été mis en évidence par le Département d'Etat américain comme une source et, dans une moindre mesure. C'est un pays de destination pour les femmes et les enfants soumis au travail forcé et le trafic sexuel. Les filles rwandaises sont dans une certaine mesure, les garçons sont exploités dans la servitude domestique dans le pays; certains de ces enfants éprouvent le non-paiement des salaires ou des violences physiques ou sexuelles au sein de la maison de leur employeur. Les femmes plus âgées offrent vulnérables jeunes filles chambre et pension, éventuellement en les poussant dans la prostitution pour payer leur entretien. Le rapport affirme en outre que les enfants rwandais sont également recrutés et transportés au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie, où ils sont soumis au travail forcé d'agricole, la servitude domestique et la prostitution des enfants, parfois après avoir été recruté par les pairs. Un petit nombre d'enfants de pays voisins sont victimes de la prostitution et du travail forcé après avoir été attiré vers le Rwanda⁶.

Selon les normes internationales, les enfants et les taux de mortalité maternelle au Rwanda restent élevés. Cependant, depuis 2008, il a été un record remarquable de baisse de la mortalité infantile de moins de cinq taux de 196 décès pour 1000 naissances vivantes en 2000 à 103 en 2008 mortalité⁷. Taux de mortalité maternelle a diminué de 1 070 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2000 à environ 383 en 2008, mais 154 000 enfants de moins de cinq ans continuent de mourir chaque année de maladies telles que la diarrhée, les infections respiratoires et le paludisme⁸. La malnutrition chronique est un problème sérieux avec 52% des enfants de moins de cinq ans d'un retard de croissance. Un quart de tous les Rwandais n'ont toujours pas accès à une source améliorée d'eau potable et 42% n'ont pas accès à des installations d'assainissement. Promotion de l'hygiène demeure également un problème⁹.

2 *Demographic Health Survey 2005 as cited by the Save the Children in its May 2010 report on baseline study children's perceptions of child protection measures existing at community level in Rwanda, Page 6*
UNICEF: *Situation for children in Rwanda*; <http://www.unicef.org/rwanda/children.html> (accessed on 25th Jan 2012)

3 *Rwanda's National Plan of Action on Child Labour of 2005*

4 UNICEF: *Situation for children in Rwanda, Op Cite*

5 *United States Department of State, 2011 Trafficking in Persons Report - Rwanda, 27 June 2011, available at: <http://www.unhcr.org/refworld/docid/4e12ee4f37.htm>*

6 *United States Department of State, 2011 Trafficking in Persons Report - Rwanda, 27 June 2011, available at: <http://www.unhcr.org/refworld/docid/4e12ee4f37.htm>*

7 UNICEF: *Situation of children in Rwanda, Op cite.*

8 *Ibid*

9 UNICEF: *Situation of children in Rwanda, Op cite.*

Dans l'enseignement, l'école primaire a été libre et d'un progrès remarquable, puis a été enregistré dans la réalisation des objectifs de scolarisation et la parité de l'école primaire. Pourcentage des élèves à l'école est maintenant à 95,4% des étudiants; plus de filles (96,5%) que les garçons (94,2%), mais la fin (76%), abandon (12,2%) et les taux de redoublement (14%) pour les garçons et les filles, restent des défis majeurs, avec le haut-élève ratio enseignant (63:1)¹⁰. Cela était en partie dû à une éducation de base de la stratégie du secteur de la cible et la coordination efficace des donateurs grâce à la création de Secteur de l'éducation (SWAp).

En matière de santé, plus de 22 200 enfants de moins de 15 ans vivent avec le VIH. Trente pour cent (30%) des enfants VIH + qui ont besoin de traitement ne sont pas encore sur elle et la prévalence du VIH parmi les femmes enceintes varie entre 16% et 34%. Le gouvernement rwandais a fait des efforts pour éliminer la transmission du VIH de la mère à l'enfant d'ici à 2015 et des progrès remarquables dans l'extension des services pour les femmes enceintes a été enregistrée, mais le pourcentage de femmes enceintes ayant accès à ces services dans tout le pays reste faible.

Le Ministère du Genre et de la Famille a élaboré des politiques de protection de l'enfance clés, y compris la Politique nationale sur les orphelins et enfants vulnérables (2003), qui établit des objectifs et propose des stratégies pour résoudre les problèmes concernant les orphelins et autres enfants vulnérables. Le Plan national d'action (2006-2011) qui guide la mise en œuvre de la politique nationale sur les OEV, les lois n ° 27/2001 relatif à l'interdiction de la violence contre les enfants et le nombre 22/1999 sur la propriété et à l'héritage et plusieurs lignes directrices axées sur les enfants ont été adoptée comme cadre de suivi et d'évaluation du Plan stratégique OEV, des lignes directrices sur la mise en place de comités communautaires de lutte contre la violence fondée sur le sexe et à protéger les droits de l'enfant, le Règlement international d'adoption et les lignes directrices sur le paquet minimum pour les orphelins et autres enfants vulnérables. La dernière étape de gouvernement dans les politiques de protection de l'enfant et le cadre juridique est la conception d'une politique nationale intégrée enfants, son plan stratégique et un droit de l'enfant qui, si publié abroge celle de 2001.

L'article 19 de la CDE prévoit que les États doivent prendre toutes les mesures pour protéger les enfants contre toutes les formes de violence physique ou mentale, ou de sévices, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle. La politique nationale sur la sécurité intérieure prescrit la police nationale du Rwanda pour assurer la protection des enfants contre toutes les formes de violence. Unités de protection de l'enfance dans tous les bureaux. A la tête de la police de district sont établis l'échelle du pays. Sein de la police nationale, il ya une unité de surveillance violence fondée sur le sexe qui supervise la protection des enfants. Il dispose d'un bureau spécialisé (salle d'entrevue) pour recevoir les cas d'enfants témoins ou victimes de violence et à chaque secteur administratif, il est un agent de police qui a été formé pour traiter des droits de l'enfant, d'utiliser des techniques d'entrevue spécialisées, et à préparer les dossiers. Il est en charge de la sécurité en général, mais plus particulièrement de prêter attention à la prévention de la violence envers les femmes et les enfants et de veiller à ce que les délinquants soient traduits en justice. Il s'agit d'un service d'assistance téléphonique de la police et des services en ligne pour signaler les abus et violence envers les enfants.

Cependant, le passé et des rapports indépendants sur l'état actuel de la protection des enfants que la violence contre les enfants est encore répandu au Rwanda, mais avec des progrès remarquables. Selon le rapport **de l'étude de la violence contre les enfants dans et autour des écoles au Rwanda**: À travers les yeux des enfants et des jeunes gens (commandées par l'UNICEF et le conseil national de la jeunesse en 2005) a révélé que la violence contre les enfants est répandu dans les écoles, les communautés et à la maison. Cela comprend le harcèlement verbal et physique par les pairs, les dangers autour de l'école par rapport à la violence sexuelle, les enseignants punissent les étudiants¹¹. Un enfant a signalé en mai 2010¹², que les différentes formes de violence contre les enfants étaient répandues dans le pays.

¹⁰ *Ibid*

¹¹ *Violence against Children in and around Schools in Rwanda: Through the eyes of children and young People.*

¹² *Baseline study children's perceptions of child protection measures existing at community level in Rwanda pages 4-5*

Parmi les auteurs de violences signalés par les enfants dans l'étude de Sauver les enfants, les parents et les parents nourriciers sont en plus grand nombre, en particulier les châtiments corporels et le travail des enfants. La police a également été signalée parmi les auteurs de châtimement corporels contre les enfants comme suit:

Coupables	Pourcentage
Les parents et les parents nourriciers	69
La police	6
Les enseignants	13
Voisins	10
Autres	2

Sur les auteurs de violence sexuelle, les enfants ont rapporté de nombre élevé comme étant les parents de 28%, hommes et femmes âgés de 44% et de la police à 07%¹³.

Une étude des Nations Unies sur la violence contre les enfants menée par soumission mondiale par l'Alliance internationale Sauver les enfants en 2005 indique que les filles dans la tranche d'âge 12 -14 et jusqu'à environ 17-19 sont les plus à risque. Pour les cas réels déclarés et passés en jugement, la majorité des victimes avaient entre 6 et 14 ans, suivi le près par des victimes de moins de 6 ans¹⁴.

Le Ministère du Genre et de la Famille n'a pas dans son plan stratégique OEV un programme focalisé sur la protection des enfants contre les abus et la violence plutôt que l'éducation et la sensibilisation, mais dans sa nouvelle politique des droits de l'enfant intégré et le Plan stratégique a l'intention d'améliorer la prévention et la réparation des abus, l'exploitation et la violence contre les enfants et de mettre en place un système de protection de l'enfant nationale globale... «¹⁵. Le Ministère du Genre et de la Famille a indiqué que la souillure de l'enfant a été réduite depuis 2007 de 2 421 cas à 714 en 2010¹⁶. Le tableau ci-dessous extrait du rapport contient deux types de violence envers les enfants; abus sexuel d'enfant présenté comme la souillure de l'enfant et de l'avortement. Vous noterez que l'avortement est considéré comme un abus de l'enfant commise contre les enfants à naître.

Les cas de violence contre les femmes et les filles signalés à la police nationale du Rwanda et de l'Autorité nationale des poursuites pénales (2006-2010)¹⁷

L'Infractions	Période				
	2006	2007	2008	2009	Jan-Juin 2010
Souillure des enfants	2033	2421	2051	1570	714
Viol contre les femmes adultes	403	514	388	297	150
Femmes assassinées par leur mari	35	22	27	16	14
Avortements	66	106	88	66	54

Les chiffres ci-dessus ne comprennent pas les 103 non classés de cas de maltraitance d'enfants et 13 cas d'abus sexuels d'enfants déclarés séparément à la Commission des droits de l'homme en 2008.

Selon l'UNICEF, il est une évidence croissante de l'exploitation sexuelle des enfants chefs de famille en particulier les filles qui se trouvent contraints d'accorder des faveurs sexuelles en échange d'argent, de biens de base ou de protection. Il déclare en outre que la violence sexuelle dans les foyers a augmenté

¹³ Ibid page 22

¹⁴ UN Study on Violence against Children conducted by Global Submission by the International Save the Children Alliance, page 40

¹⁵ MIGEPROF ICRP Strategic plan page 29

¹⁶ Rwanda Country report on the implementation of 1325/2000 UN Resolution on Women, Peace and Security (December 2010), page 10

¹⁷ Rwanda Country report on the implementation of 1325/2000 UN Resolution on Women, Peace and Security, Op cite

depuis 1994 et que les attitudes discriminatoires à l'égard des filles et le manque d'installations sanitaires adéquates empêchent certaines adolescentes de fréquenter l'école. L'agence ajoute que au moins il ya 7.000 enfants de la rue, 1000 enfants vivant dans des démêlés avec la justice, 120 000 enfants qui travaillent, 300 enfants vivant avec leur mère en prison, 2500 enfants sont touchés par les conflits armés¹⁸.

Définitions de l'enfant et la protection de l'enfance

L'article 1 de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant et de l'article 2 de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant à la fois de définir un enfant comme tout être humain âgé de moins de dix-huit ans. Lois rwandaise ont adopté la même définition de l'enfant¹⁹, mais sont allés plus loin d'abaisser l'âge de l'enfant, dans certains cas à 16 ans pour les fins de l'attribution de plus de droits et de privilèges à un enfant²⁰.

UNICEF définit la notion de «protection de l'enfant» pour désigner à la prévention et à la violence, l'exploitation et les abus contre les enfants - y compris l'exploitation sexuelle commerciale, le trafic, le travail des enfants et les pratiques traditionnelles néfastes telles que les mutilations génitales féminines / excision et le mariage des enfants²¹. Adresse protection de l'enfance à chaque enfant à son droit à ne pas être soumis à nuire et il complète les autres droits, entre autres d'assurer que les enfants reçoivent ce dont ils ont besoin pour survivre, se développer et s'épanouir²².

Définitions des formes de maltraitance des enfants

Les formes de maltraitance des enfants nous allons définir ci-dessous : abus, la négligence, l'exploitation et la violence contre les enfants. Nous présentons les définitions qui ont été fournies par le programme Sauver les enfants²³.

- 1) **La maltraitance d'enfants** est un acte délibéré de mauvais traitements qui peuvent nuire ou est susceptible de causer un préjudice à la sécurité, le bien-être, la dignité et le développement d'un enfant. Il comprend toutes les formes, mauvais traitements sexuels, psychologiques ou émotionnels physique.
- 2) **La négligence** est un délibéré ou par imprudence ou par négligence, à défaut de prévoir, ou assurer à un enfant, leurs droits à la sécurité physique et le développement.
- 3) **La violence:** L'étude de l'ONU sur la violence contre les enfants (2006) définition de la violence s'appuie sur l'article 19 de la Convention relative aux droits de l'enfant: «toutes les formes de violence physique ou mentale, de blessures et d'abus, d'abandon ou de négligence, de mauvais ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle », ainsi que la définition utilisée par l'OMS dans le rapport mondial sur la violence et la santé (2002):» l'utilisation intentionnelle de la force physique ou du pouvoir, menace ou contre un enfant, par un individu ou un groupe , qui entraîne ou risque fort d'entraîner un préjudice réel ou potentiel pour la santé, à la survie, au développement ou à la dignité de l'enfant.»
- 4) **L'exploitation des enfants** se réfère à l'utilisation des enfants pour avantage, gratification ou le profit de quelqu'un d'autre ce qui entraîne souvent un traitement injuste, cruelle et dangereuse de l'enfant. Ces activités sont au détriment de la santé physique ou mentale de l'enfant, l'éducation, la morale ou le développement socio-affectif. Il couvre les situations de manipulation, un usage abusif, la victimisation, de l'oppression ou de mauvais traitements. Il existe deux principales formes d'exploitation des enfants qui sont reconnus; l'exploitation sexuelle et économique.

18 <http://www.unicef.org/infobycountry/23867.html>

19 *Law N0. 27/2001 (revised) on Rights and Protection of the Child Against Violence and Article 3 (10) of the draft law the rights and the protection of the child*

20 *Rights to employment, voting rights, acquisition of national Identity cards, conducting business reduce the minority age to 16 years.*

21 *UNICEF: Child protection information sheet/ www.unicef.org/protection/index.htm*

22 *Child protection A handbook for parliamentarians N0.7, 2004 page 8*

23 <http://sca.savethechildren.se/PageFiles/3189/child%20protection%20definition%20SC.pdf> (accessed on 27th Jan 2012)

Les acteurs principaux pour assurer la protection des enfants

Parler de droits de l'enfant, les soins et la protection sans mentionner ceux qui détiennent première obligation légale d'assurer la protection et la garde des jeunes enfants serait compris que tous les intervenants ont les mêmes rôles domestiques, les responsabilités et les obligations régionales et internationales vers la protection et la garde des jeunes enfants. Alors que la question de la protection des enfants est un devoir de chaque adulte *Ufate umwana wese nk'uwawe*²⁴, la Convention internationale sur les droits de l'enfant et d'autres protocoles et instruments connexes imposent la responsabilité principale de la protection des enfants à des acteurs spécifiques.

L'objectif fondamental de protection de l'enfance est de s'assurer que tous ceux qui ont le devoir de garantir la protection des enfants reconnaissent ce droit, et sont en mesure de l'accomplir. Compte tenu des impératifs éthiques et juridiques, la protection des enfants est l'affaire de tout le monde à tous les niveaux de la société dans toutes les fonctions. On a créé des devoirs pour les présidents, premiers ministres, les juges, les enseignants, les médecins, les soldats, les parents et même les enfants eux-mêmes. Ces droits peuvent être pris en compte dans les normes juridiques qu'un pays met en place. Ils peuvent également être pris en compte dans les choix qu'un gouvernement prend, y compris l'allocation des ressources.

Les acteurs les plus importants dans la vie de l'enfant sont souvent ses parents. En tant que la famille peut être le facteur le plus important pour déterminer si oui ou non un enfant est protégé. A l'inverse, cependant, étant donné le rôle central de la famille dans la vie de l'enfant, il peut aussi être une source fréquente de violence, d'abus, de discrimination et d'exploitation²⁵.

La convention met l'accent sur le rôle de la famille dans l'éducation des enfants et comme les anciens instruments des droits de l'homme, reconnaît le droit de la famille à une protection et un soutien, (article 5) met en évidence la responsabilité de l'État dans la protection et le respect du rôle de la famille.

Selon la convention, la responsabilité première de l'éducation des enfants incombe aux parents. Lorsque les parents sont incapables de le faire, l'État a le devoir de les aider. Dans le même temps, toutefois, l'article 19 fait référence à l'obligation de l'État à «protéger l'enfant contre toutes les formes de violence physique ou mentale, ou de sévices, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, tandis que dans le soin de parent (s), tuteur légal (s) ou toute autre personne qui est à la garde de l'enfant. «

Dans les cas les plus extrêmes, cette obligation à l'Etat pourrait même entraîner le retrait de l'enfant de son ou de sa maison. Toutefois, cela devrait toujours être un dernier recours (Article 9). D'autres qui ont la responsabilité de la protection des enfants comprennent mais ne se limitent pas à:

1. Comité Chambre basse sur des affaires sociales-bien-être des enfants, les orphelins, les veuves, les groupes vulnérables à mobilité réduite, personnes âgées et autres.
2. Comité sénatorial des affaires sociales, des droits de l'homme et des pétitions.
3. Commission nationale pour les réfugiés afin de superviser les questions de protection des réfugiés et la conformité du pays à l'engagement de la loi de refuge.
4. *Gouvernement local décentralisé entités.*
5. *Comités nationaux sur la lutte contre la violence fondée sur le sexe.*

Ce sont les comités de protection de l'enfance établis sans loi, mais dans le cadre des stratégies de mise en œuvre pour la protection des enfants et les efforts du gouvernement pour élargir les mécanismes de protection des enfants du niveau de la communauté à l'échelle nationale. Ils ont un mandat clair et de l'adhésion portée.

²⁴ *Child protection slogan adopted by Imbutu Foundation, Initiative of First lady of the Republic of Rwanda since 2009*

²⁵ *UNICEF/Inter-Parliamentarians Union: Child Protection handbook for parliamentarians 2004 pp 15*

Politiques De Protection De L'enfant

Dans ce chapitre, nous allons évaluer les politiques nationales clés présents nationaux identifiés et évalués à un impact directement ou indirectement à la protection de l'enfant au Rwanda. Politiques et programmes sont considérées comme des mesures préventives aux problèmes de protection de l'enfance tout en cadre juridique et des institutions. Ils ont été pris en mesures et des structures pour les questions de protection de l'enfance. Toutefois, dans certains cas, vous trouverez que les institutions sont à la fois partie des mesures de prévention qui répondent à la protection des enfants. Le tableau ci-dessous présente des exemples de mesures et de structures de protection des enfants.

PREVENTIVE MEASURES	PREVENTIVE STRUCTURES	RESPONDING MEASURES	RESPONDING STRUCTURES
Policies	Central Government/policy making institutions	Public Administrative measures and procedures	Responding institutions, e.g: <ul style="list-style-type: none"> • Police • Local authorities • Hotlines in case of incidence
Strategic Plans			
Programs	Government implementing agencies	Legal measures and procedures	Post incidence recovery centers
Activities			
Legal framework	Implementing partners (CSOs)	Partners' measures and procedures	Judicial institutions

Child protection cycle



Politiques de protection

Avant Novembre 2011, il y avait un certain nombre des politiques thématiques sur la protection de l'enfance conçues et mises en œuvre par les différents organismes publics relevant de leur mandat institutionnel. Les travaux de la protection de l'enfance est un secteur spécialisé dans le contexte plus large avec la protection de l'enfance en étroite collaboration avec d'autres secteurs et tout il y a de nombreux politiques, programmes et lois relatives aux droits et la protection des enfants dans un contexte plus large. Dans l'étude, en plus de politiques, l'accent a été mis sur les mécanismes visant à prévenir et répondre à diverses formes de maltraitance des enfants comme on le voit ci-dessus.

La liste des principales politiques nationales ayant une incidence directe sur la protection des enfants

N0.	Politiques	Institution	Année
01	National politique intégrée droits de l'enfant	MIGERPROF	2011
02	Politique nationale de lutte contre la violence sexiste	MIGERPROF	2011
03	Politique nationale pour la promotion de la famille	MIGERPROF	2005
04	Politique nationale pour les orphelins et autres enfants vulnérables (OEV)	MINALOC	2001
05	Stratégie Nationale de Protection Sociale	MINALOC	2011
06	Politique nationale de la santé du secteur	MINISANTE	2005
07	Politique nationale d'assurance maladie	MINISANTE	2010
08	Politique nationale sur la nutrition	MINISANTE	2005
09	Politique nationale sur les préservatifs	MINISANTE	2006
10	Politique nationale sur le VIH / sida	MINISANTE	2005
11	National politiques d'éducation	MINEDUC	2003
12	Droit spécial de la politique de l'éducation	MINEDUC	2007
13	L'éducation de la fille politique	MINEDUC	2008
14	Politique nationale de l'eau et à son assainissement	MINIFRA	2010
15	Politique Nationale de Sécurité Sociale	MINECOFIN	2009
16	Politique nationale de la sécurité intérieure	MININTER	2008

National Politique Integree Droits De L'enfant (MIGEPROF NOV. 2011)

Il s'agit de la première politique nationale pour enfants en son genre qui est très complet couvrant tous les aspects de la protection de l'enfant et l'élaboration de stratégies de protection. Une politique globale unique (de vision pour tous les enfants), dans tous les domaines thématiques d'intérêt n'avait pas encore été mis au point et une nécessité pour la politique nationale pour servir de référence national pour les enfants au Rwanda pourrait servir de base ou de donner des directives pour les différentes politiques / programmes.

Politique Nationale Pour Les Orphelins Et Enfants Vulnérables (MINALOC 2003)

La politique nationale de la politique nationale pour les orphelins et autres enfants vulnérables a été adoptée en 2003. Même si ce n'est pas explicite dans la politique des droits de l'enfant intégré national (CIPR), il apparaît que les objectifs et les stratégies prévues dans la politique MINALOC OEV semblent avoir été sainement incorporé dans la CIPR de la récente MIGEPROF développé par MIGEPROF en Novembre 2011. La politique OEV a été conçue par le ministère des affaires locales en 2003 et sa vision est d'aider les orphelins et autres enfants vulnérables atteindre leur plein potentiel et d'avoir les mêmes chances que tous les autres enfants à la participation active et appréciée dans la maison et la vie de la communauté. Cela serait fait par la mise en œuvre des lois, des politiques et des programmes afin de s'assurer que les enfants en difficulté sont intégrés dans une communauté socialement, économiquement durable. Les objectifs et les stratégies politiques ont été entièrement mis à jour et intégrées dans la politique nationale de droits de l'homme intégré de l'enfant mentionné ci-dessus.

Politique Nationale De Promotion De La Famille (MIGEPROF 2005)

C'est un enfant politique axée 2005 et sa vision principal est d'améliorer le bien-être de toute la population à travers un changement des conditions socio-économiques, conduisant ainsi à la promotion du bien-être de la famille, y compris la parité entre les sexes tout en se concentrant sur le bien-être et la protection des enfants. Sa mission principale est de promouvoir la famille rwandaise comme une base naturelle et culturelle de notre société. La politique comprend six objectifs spécifiques et deux d'entre eux sont enfant en particulier; pour protéger les enfants en général et pour protéger les groupes vulnérables²⁶.

Politique Nationale Contre La Violence Entre Les Sexes (MIGEPROF 2011)

La politique définit la violence fondée sur le sexe comme un préjudice physique, sexuel, psychologique ou sociale ou d'abus dirigé contre une personne en raison de son rôle de genre dans une société donnée.

La politique de violence sexiste n'est pas directement une protection liée à la politique de l'enfant mais indirectement affecte l'enfant si des abus du genre sont infligés aux parents qui dispensent des soins parentaux à l'enfant. La prévention et la réponse aux abus et à la violence fondée sur le genre contribueront de manière significative à la protection de l'enfance.

Le tableau ci-dessous indique la gravité des cas de VBG. Et en regardant les chiffres sur les cas de meurtre, on peut imaginer combien d'enfants sont orphelins chaque année²⁷.

Les cas de violence basée sur le genre de types signalés à la police en 2009 et 2010

Types de violence	2009	2010
Les femmes battues par leur mari	388	430
Hommes battus par leurs épouses	84	94
Femmes assassinées par leurs hommes	38	83
Hommes assassinés par leurs épouses	31	60
Les femmes qui se sont suicidés à cause de leurs maris	9	20
Les hommes qui se sont suicidés à cause de leurs épouses	18	31

La politique GBV a vision d'une société rwandaise qui est GBV-libre et, dans l'intervalle, d'avoir une société rwandaise qui peut efficacement prévenir et répondre à la violence sexiste. Sa politique est de contribuer au développement socio-économique et la promotion des droits de l'homme au Rwanda à travers la prévention et la réponse à la violence fondée sur le sexe.

Politiques de Santé

Un bon nombre de politiques de santé ont été identifiés qui ont grandement contribué aux problèmes de protection de l'enfance de la survie et la bonne santé des enfants. Avec ces politiques, la vie des enfants a été grandement améliorée, et le taux de mortalité maternelle aussi. La survie de l'enfant et le développement est un moyen de réaliser le droit inhérent à la vie d'un enfant conformément à l'article 6 de la Convention. Il ya des politiques de santé spécifiques identifiés comme ayant contribué aux objectifs de survie de l'enfant dans la Vision 2020 et EDPRS et les comprennent, mais sans s'y limiter, ce qui suit:

Politique Du Secteur Sante Nationale (2005)

La vision internationale du gouvernement du Rwanda énoncé dans la Vision 2020 est de garantir le bien-être de la population en augmentant la production et réduire la pauvreté dans un contexte de bonne gouvernance. Dans le cadre de cette vision, le gouvernement cherche à surmonter les maladies liées à la

26 Migeprof: National Policy for Family Protection page 12

27 The table is extracted from the National Policy Against Gender-Based Violence (Migeprof July 2011)

pauvreté et l'ignorance, et développer un système de santé proactif et performant capable d'anticiper et de répondre adéquatement aux besoins de santé de la population. Dans ce contexte, la mission du ministère de la Santé est d'assurer et de promouvoir l'état de santé de la population du Rwanda. Cette mission sera réalisée en fournissant les préventives de la bonne qualité, curatives, de réadaptation et de promotion.

L'accomplissement de cette mission suppose qu'un certain nombre de conditions sont remplies: la mobilisation, la distribution équitable et la gestion efficace des ressources; et la réduction de la dépendance du système de santé sur le financement externe par le biais d'une augmentation de la contribution du gouvernement au secteur de la santé. Les individus et les communautés devront être convaincus du rôle qu'ils jouent dans la sauvegarde de leur statut de santé ainsi que dans la gestion et le financement des services de santé.

Politique Nationale D'assurance Maladie (2010)

La vision de la politique est l'accès aux soins de santé essentielles et la protection de l'appauvrissement. Cela doit être fait par la construction d'un système d'assurance de santé financièrement et institutionnellement durable qui peut garantir la couverture des citoyens du Rwanda avec l'assurance maladie. Les interventions politiques contribuent de manière positive à la sécurité sociale d'un enfant qui est un problème de protection conformément à l'article 26 de la CDE. Domaines d'intervention de la politique comprennent l'assurance de santé à base communautaire, l'assurance sociale et le fonds national de solidarité qui vont un long chemin à fournir des soins de santé aux enfants.

Politique Nutritionnelle Nationale (2005)

La vision de la politique est de garantir une bonne nutrition pour tous les Rwandais en fournissant un environnement favorable à la mise en œuvre efficace des interventions de nutrition qui garantissent le bien-être nutritionnel de la population pour le développement durable.

Bien que la politique ressemble général, il avait des problèmes de protection de l'enfance pour répondre et cela inclut:

- Bébé bienvenus Hôpitaux Initiatives (IHAB) pour la promotion de l'allaitement maternel optimal et du jeune enfant.
- Surveillance de la croissance des enfants et le suivi de la prise de poids pour les femmes enceintes.
- La supplémentation en vitamine A et en fer.
- Les activités de nutrition dans les écoles projet d'appui à l'école primaire en mettant l'accent sur les filles, qui ont commencé en Septembre 2001, dans les régions.
- Protocole et directives pour la réhabilitation des enfants malnutris.
- La nutrition et le VIH / SIDA. Le gouvernement a adopté des directives pour les soins et le soutien nutritionnels des PVVIH qui peut être utilisé par les fournisseurs de services / personnel chargé de la gestion du VIH / SIDA, y compris les programmes ARV et PTME.

Politique Nationale Sur Les Preservatifs (2006)

La vision de la politique est de veiller à toutes les personnes sexuellement actives et les couples qui reconnaissent leur risque de transmission du VIH / IST ainsi que les grossesses non désirées et prendre des mesures pour éviter l'exposition au risque pour eux-mêmes et leurs partenaires. Mesures stratégiques envisagées sont l'information et l'éducation, dans le but d'améliorer la compréhension commune du sexe, la sexualité, la santé sexuelle et la santé génésique ainsi que l'utilisation correcte du préservatif et cohérente parmi ceux les plus à risque pour le VIH / sida, les IST et les grossesses non désirées, avec un accent particulier sur la jeunesse rwandaise a augmenté. En manière particulière, les objectifs de la politique des groupes à haut risque de la population rwandaise qui comprennent groupe vulnérable des enfants et des jeunes dans et hors de l'école qui sont à risque d'être infectées par le VIH ou réinfecté, de contracter des IST ou devenir involontairement enceinte.

Politiques éducatives

Politique De L'éducation (2003)

Les objectifs clés de la politique pertinents doivent veiller que l'éducation est disponible et accessible à tous les Rwandais et à inculquer aux enfants et les sensibiliser à l'importance de l'environnement, de l'hygiène et de la santé et de la protection contre le VIH / SIDA. Accès à l'éducation comprend des stratégies de l'éducation primaire universelle pour les enfants d'ici à 2010. La politique de l'éducation a conduit à l'élaboration de la politique de l'éducation des filles, les besoins spéciaux des politiques d'éducation et les soins de la petite enfance et de la politique de développement. Parmi ceux-ci, de l'éducation de la fille et le besoin d'éducation spéciale pour les enfants avec des troubles d'apprentissage sont les politiques nationales qui répondent aux dispositions des articles 28 et 2 de la CDE qui prévoit que éducations salle sera offert à tous les enfants, sans discrimination.

Politique De L'éducation Des Filles (2008)

Il s'agit d'une politique de l'éducation entre les sexes enfant. Il ne se limite pas aux filles que bien qu'il s'agit l'accent. Il a été conçu pour lutter contre l'inégalité qui existe entre les sexes comme le niveau d'éducation a plus. En outre, on a enregistré des écarts entre le rendement des garçons et des filles aux niveaux primaire et secondaire. Les filles de moins bons résultats aux examens de fin de primaire, sont donc inscrits en plus grand nombre dans les écoles secondaires privées où les critères d'admission sont plus bas que les écoles secondaires et les universités publiques. Pour lutter contre les types d'écarts (inscription et de performance) une politique spéciale pour la petite fille est devenue nécessaire et la politique de l'éducation d'une fille spéciale a été conçue en Avril 2008 avec l'objectif global de guider et de promouvoir une action durable visant à l'élimination progressive des disparités entre les sexes dans l'éducation et la formation.

Politique Pour L'éducation Des Besoins Spéciaux (2007)

Le nombre d'enfants au Rwanda ayant des besoins éducatifs spéciaux comprend une proportion beaucoup plus grande et ils comprennent handicapés, les orphelins, les enfants des rues et les enfants chefs de famille. Ils représentent des groupes vulnérables pour lesquels des dispositions spéciales sont nécessaires soit dans le système scolaire ordinaire ou dans des installations spéciales. Certains de ces enfants dans ces catégories ont été intégrées dans les établissements scolaires ordinaires, tandis que d'autres fréquentent les trois écoles spéciales existantes dans Gatagara, Butare et Nyamirambo. Cette politique a été conçue pour fournir des lignes directrices et des stratégies de mise en œuvre en vue de garantir les droits des enfants ayant des troubles d'apprentissage. En 2007, il y avait plus de 175 000 enfants ayant des troubles d'apprentissage dans les écoles primaires représentant 10% qui exigent des établissements d'enseignement et d'apprentissage spéciaux. Concevoir une politique et des stratégies est donc une exigence et respect d'une obligation CRC.

Politique Nationale Sur L'eau Et Assainissement (2010)

Les enfants ont droit inhérent à profiter de jouir du meilleur état de santé et aux installations pour le traitement de la maladie et de rééducation. L'une des mesures de CRC à la réalisation de cette obligation internationale est de lutter contre la maladie et la malnutrition, y compris dans le cadre des soins de santé primaires, grâce, entre autres, l'utilisation de techniques aisément disponibles et à la fourniture d'aliments nutritifs et propre potable l'eau, en tenant compte des dangers et des risques de pollution de l'environnement (Article 24 CRC).

Pour mettre pleinement en œuvre ce qui précède, le gouvernement a conçu une politique nationale sur l'eau et les services sanitaires dans le but d'assurer un accès durable et abordable pour l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement et les services de gestion des déchets pour tous les Rwandais en vue de la réduction de la pauvreté, la santé publique, économique le développement et la protection de l'environnement. Les objectifs stratégiques de la politique sont très ambitieux et une fois à atteindre, ils contribuent indirectement à la réalisation des droits de l'enfant comme indiqué à l'article 24 de la Convention.

Politique Nationale De Securite Sociale (2009)

L'article 26 de la CDE impose une obligation aux Etats parties de reconnaître à tout enfant le droit de bénéficier de la sécurité sociale, y compris les assurances sociales, et prennent les mesures nécessaires pour assurer la pleine réalisation de ce droit en conformité avec leur législation nationale. L'article 22 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et l'article 25 prévoit la mise à disposition de la sécurité sociale pour tous, y compris les enfants.

C'est donc un devoir du gouvernement Rwandais à formuler et mettre en œuvre des mesures de sécurité sociale de la prévention et de la réponse qui sont, soit directe ou indirecte, à la protection de l'enfance. En 2009, le gouvernement a conçu une politique de sécurité sociale visant à assurer la protection de tout le monde et en réduisant les lacunes existantes et de les éliminer au fil du temps que les circonstances économiques le permettent.

La politique nationale de sécurité sociale aborde tous les aspects de la protection sociale, mais se concentre plus largement sur les pensions et les soins de santé. Il est compatible avec et soutient les objectifs à long terme de la Vision 2020, la politique nationale de réduction de la pauvreté (2001), et les déclarations de politique correspondant précédemment adoptées par le gouvernement Rwandais, y compris Vision 2020 la déclaration du gouvernement, Stratégie Nationale d'Investissement (SNI 2002), le développement économique et la réduction de la pauvreté (EDPRS, Septembre 2007), et de la politique nationale de l'emploi (PNE, Décembre 2007). Il reflète également les valeurs exprimées dans la Constitution de la République du Rwanda et de la Déclaration universelle des droits de laquelle le Rwanda a souscrit. Bien que la politique ne s'adresse pas aux questions des enfants, les enfants sont les bénéficiaires directs de la politique parce que, par nature, ils sont en charge pour les bénéficiaires des prestations de sécurité sociale.

Politique De Securite Nationale Interne

L'article 19 de la Convention, prévoit que les États parties à la Convention s'engagent à prendre toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toutes les formes de violence physique ou mentale, ou des sévices, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il la garde de ses parent(s), tuteur(s) légal ou toute autre personne qui a la garde de l'enfant. Articles 33-38 de la même Convention garantit la protection des enfants contre toutes les formes d'abus et d'exploitation et l'Etat a la responsabilité première d'assurer une telle protection. Au Rwanda, Ministère de la Sécurité Intérieure a le mandat national pour assurer la sécurité publique et de la sécurité contre toutes les formes de violence et de menace. Il supervise la police nationale, un organe chargé de prévenir et de répondre aux questions de l'insécurité publique.

Mentions légales Politique de l'aide

Dans la loi portant création de l'Association du Barreau au Rwanda, il est prévu que le gouvernement à travers le Ministère de la Justice financer l'Association du Barreau de fournir une aide juridique aux mineurs et Pro Bono services aux personnes indigentes. Mais depuis 1997, la loi portant création de l'Association de bar a été adoptée, aucune politique officielle n'a encore été mis en place.

Bien qu'il n'y ait pas de politique en place, divers efforts pour fournir une aide juridique a été mise en place et des progrès remarquables ont été enregistrés. Secteur de la justice a eu des plans de soutien aux personnes indigentes d'action et a utilisé les plans d'action annuels de solliciter pour le financement des partenaires au développement. Beaucoup de ceux qui soutiennent le secteur de la justice ont fourni leur financement grâce à un cadre d'appui budgétaire sectoriel et avec ce soutien que le gouvernement a été en mesure d'établir au moins une clinique juridique dans chaque district doté de deux spécialistes du droit de fournir des services juridiques gratuits aux indigents.

L'UNICEF est un acteur important dans l'aide juridique et il a été soutenu financièrement par semaine d'aide juridique annuel et a financé un membre du personnel par clinique d'aide juridique en charge des enfants et la violence de genre dans chaque district. Il est à espérer que, une fois la conception de la politique de l'aide juridique est terminée, les services d'aide juridique seront rationalisés au profit des personnes dans le besoin.

Programmes De Protection De L'enfance

Dans ce chapitre, nous présentons les programmes existants qui empêchent ou répondent aux différentes questions de protection de l'enfance. Ces programmes doivent être l'issus de la politique que nous avons mentionnés ci-dessus. Chaque politique à un plan stratégique de mise en œuvre et chaque plan doit fournir à l'enfant des questions de protection complémentaires.

L'enregistrement des naissances et de l'identité

Actuellement, l'enregistrement des naissances des enfants se fait dans le secteur par un professionnel en charge de la matière civile au sein de chaque secteur administratif; il / elle est celui qui garde l'enregistrement des naissances, une décentralisation qui facilite grandement la naissance et le décès déclarer par la population qui n'ont plus à parcourir de longues distances. Ceci a été facilité par la réforme du gouvernement local en 2006 qui a créé plusieurs niveaux du secteur décentralisé afin de rendre les services facilement accessibles.

Les enfants soldats

Elle est la commission nationale pour la démobilisation et la réintégration des ex-combattants, y compris des enfants soldats. Cette commission a contribué de mettre fin à l'utilisation d'enfants comme soldats, de démobiliser tous les combattants âgés de moins de dix-huit ans et de développer et de mettre en œuvre des programmes de réadaptation et de réinsertion. La commission mène des activités de réadaptation physique et psychologique, les activités culturelles et sportives, l'initiation au travail manuel, etc. En outre, il réunit les enfants avec leurs familles et fournit le kit de besoin de base (de couverture, de la vaisselle, jerrycans, hoes, etc.). Réintégration permet à l'enfant de choisir parmi les différents types de soutien offres par le gouvernement dans des écoles formelles, ou par la formation professionnelle ou par une activité génératrice de revenus. Aujourd'hui, un nombre estimatif de 677 enfants soldats ont été désarmés et rapatriés au Rwanda depuis la République démocratique du Congo.

Le travail des enfants

Un comité consultatif sur le travail des enfants, composé de représentants des ministères sociaux et les syndicats se réunit chaque trimestre pour évaluer l'état de la situation. Un plan d'action sur le travail des enfants de cinq ans a été présenté au Conseil des ministres pour l'adoption; une politique nationale de lutte contre les pires formes de travail des enfants est encore en développement. Il ya 30 inspecteurs du travail, un pour chacun de ses 30 districts, dans 12 bureaux régionaux qui supervisent les questions de travail, y compris le travail des enfants. Il est créé le Comité consultatif national sur le travail des enfants composé de différents ministères, la Commission nationale des droits de l'homme, la police nationale Rwandaise, les syndicats et les ONG qui se réunit régulièrement pour fournir des conseils et une assistance technique au gouvernement sur les questions du travail des enfants. En outre, MIGEPROF a rapporté en 2010 qu'il existe une politique nationale de lutte contre le travail des enfants et un comité de pilotage pour la lutte contre le travail des enfants dans MIFOTRA²⁸.

Protection de remplacement

a) L'approche des soins institutionnels à long terme²⁹.

Cette approche est basée sur le maintien de l'enfant dans un centre pour une longue période. Le critère pour l'évacuation des enfants est sa capacité à pris soin de lui-même, étant donné qu'il aura terminé l'enseignement secondaire ou une formation professionnelle. Certains centres ont été l'accueil pour les enfants pendant de nombreuses années. D'autres adoptent des enfants qui ont été raflés dans les rues.

²⁸ Questionnaire of African union on progress made by Rwanda in the implementation of the plan of action of the African Charter on the Rights and Welfare of the Child: "Africa fit for children" page 46

²⁹ Street Children Strategic Plan (MIGEPROF) 2005, page 11

L'avantage de cette approche est le retrait immédiat des enfants des rues et mettre fin à une partie de leur vulnérabilité. Leurs droits à l'alimentation, le logement et la protection contre l'abus et, dans une certaine mesure, à la santé soient respectés. Ses inconvénients sont associés à la dépendance de l'enfant ainsi que de la famille et de la communauté sur le centre. Lorsque les enfants sont engagés par la force dans un établissement, ce dernier est considéré par eux comme une prison, et l'éducation, qui leur est destiné, souffre de cette perception. En outre, les enfants qui veulent échapper à des rafles deviennent plus méfiants des adultes, augmentant leur vulnérabilité dans la rue.

b) L'approche de la réintégration.

Cette approche est basée sur le retour de l'enfant à sa famille ou une famille de substitution lorsqu'il est impossible de retracer sa famille naturelle. Cette approche de la réintégration comprend deux phases distinctes et complémentaires:

- i. L'éducation de l'enfant vise de connaître et de préparer le retour à sa communauté à sa famille ou à sa maison.
- ii. Retourner à sa famille ou à sa communauté.

L'éducation de l'enfant dans le cadre de l'enquête qui est menée psychosocial est un moment appropriée pour explorer sa situation individuelle et familiale pour adapter le plan de réinsertion sociale. Au cours de ce processus, l'éducateur explore avec l'enfant les causes immédiates et profondes de sa présence dans la rue, sa volonté ainsi que sa capacité à retourner à la maison. À travers les points de vue des enfants et des visites de la famille identifiés dans la communauté d'origine de l'enfant, il / elle fait une évaluation de la capacité de la famille et de la volonté qu'il/elle a pris chez l'enfant. L'étape suivante dépendra de la réintégration. Cet enseignement est dispensé soit en plein air ou dans un centre de transit.

c) Une approche de prévention

Cette approche vise à mettre un terme au flux d'enfants qui est dans les rues. Il tente d'aborder le problème à la manipulation des causes profondes plutôt que la racine sensible de sa manifestation. Cette approche est la moins communément connue dans les pratiques de soins au Rwanda.

En 2009, le Ministère du Genre et de la Famille a publié un document national de guidage sur un paquet minimum de services en faveur des orphelins et autres enfants vulnérables (OEV). Il détaille de paquet minimum de services, des critères de vulnérabilité, et l'accès aux services des orphelins et autres enfants vulnérables. La Commission nationale pour les enfants a été créée en 2011 pour superviser la protection et la mise en œuvre des droits de l'enfant. Il est un organisme indépendant sous la supervision du MIGEPROF.

Actuellement, le gouvernement du Rwanda ne dispose que d'un centre pour enfants à Gitagata dans le District de Bugesera et récemment son administration a été transmise à la région de Bugesera. Le financement de ce centre est entièrement pris en charge par le gouvernement. Les autres centres dans le pays ont été établis par des ONG et des églises confessionnelles. Le gouvernement par MIGEPROF fournit un soutien financier à ces centres privés organisés. En outre, le gouvernement fournit des orientations politiques et des familles d'accueil.

La traite des enfants

Pas encore connu le programme précédent sur le trafic d'enfants identifiés au Rwanda malgré le fait que le Rwanda est considéré à la fois comme source et le pays de destination.

L'abus sexuel / violence

C'est l'examen médical et le traitement des enfants victimes de violence sexuelle qui est gratuit. C'est géré par l'hôpital de la police nationale du Rwanda. Il y a aussi des comités de protection des droits des enfants à partir du niveau du village au niveau du district. Ces comités sont au niveau national supervisé par MIGEPROF assistée par les observatoires de droits de l'enfant, de la police communautaire et de la police nationale. Il y a aussi les forums enfants à tous les niveaux locaux de l'administration où les enfants se

rencontrent et discutent des questions qui les touchent. Il y a un bureau d'enfant à chaque poste de police et il y a une ligne nationale d'aide gratuit 3512 permettant de signaler la maltraitance des enfants à la police.

Plaidoyer à travers les médias (radio, télévision), téléphone impression mobile des messages courts (SMS) médias et de l'internet, des conférences et des ateliers, des séances d'information au cours de l'Umuganda existent et d'autres programmes clés d'entrepris par le gouvernement pour lutter contre la maltraitance des enfants et ils sont très efficaces pour communiquer le message.

La violence physique (torture et la cruauté envers les enfants et les châtiments corporels des enfants) est interdite dans tous les milieux. Les programmes de cette situation sont les mêmes que dans le précédent.

Les mariages précoces

Programme de la politique éducative de l'éducation des filles en particulier, le soutien financier et le matériel éducatif pour les enfants vulnérables offerts par le gouvernement et d'autres intervenants ont entre autres contribué à diminuer dans les mariages précoces. Programme de sensibilisation à travers les médias (radio et télévision), la presse écrite, et la discussion de la communauté pendant Umuganda, des ateliers et des conférences ont été organisées et dont les initiatives sont connues seulement pour arrêter les mariages précoces.

La protection des réfugiés

Les enfants réfugiés jouissent de la même protection et d'assistance humanitaire que les enfants du Rwanda. Il existe une protection et des programmes éducatifs dans les camps de réfugiés pour les enfants fournis par le gouvernement du Rwanda en partenariat avec le HCR, Sauver les enfants par le Royaume Uni, Service jésuite des réfugiés et tous les partenaires pour assurer la protection de l'enfance et de l'éducation de base (dans l'enseignement primaire et dans l'école secondaire pour 3 ans) et suivre le programme national dans les camps afin qu'ils puissent être acheminés vers les écoles publiques en dehors des camps.

Il existe une protection spéciale et l'accès à l'aide humanitaire et des programmes pour les enfants réfugiés aux enfants traumatisés, les enfants déplacés et des enfants dans les situations de post-conflit. Il est également mis en place le conseil national pour superviser la protection des réfugiés.

Discrimination

Les programmes nationaux de lutte contre la discrimination à l'égard d'un enfant ont souvent préconisé contre la discrimination de la jeune fille-enfant tout en prenant des décisions dans le meilleur intérêt de l'enfant. Historiquement, la culture traditionnelle Rwandaise préféré un garçon pour faire avancer l'éducation et parfois de participer à certaines décisions de la famille.

Une campagne nationale contre la discrimination des fillettes a été vue plus dans de campagnes comme de discrimination à l'égard des enfants. Le programme de la société comprend: des programmes de sensibilisation à travers les médias (radio et télévision), les médias imprimés, les discussions de la communauté pendant Umuganda, des ateliers et des conférences qui ont été organisées et les initiatives connus pour encourager la participation des enfants.

Plusieurs ONG comme : Sauver les enfants, Plan International, Soins Internationaux, Le droit de jouer et de Vision Mondiale sont engagées dans des programmes vers la réalisation de la participation des enfants.

Les programmes de l'éducation d'enfant.

L'éducation primaire universelle,

L'article 28 (a) de la convention stipule que les états partis reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en vue de la réalisation dans ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances, ils rendent en particulier l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous. Un programme national pour

l'éducation gratuite pour tous au niveau primaire a été mis en œuvre. L'éducation est également notée dans d'autres articles de la convention en tant que mesure préventive à toutes les formes de maltraitance des enfants et comme un accomplissement de droits de l'enfant.

MIGEPFROF a eu comme à sa sortie 4 de son OEV plan stratégique de 2012 afin d'assurer l'accès aux services essentiels pour les OEV, y compris le logement, l'éducation, la santé et la nutrition, la protection sociale, de l'eau, de l'assainissement et de l'enregistrement des naissances, y compris le développement de liens et de référence dans les services. Le gouvernement a lancé la politique d'éducation et les besoins éducatifs spéciaux de la politique des filles que des efforts pour avoir l'éducation inclusive. Cependant, les progrès sont plus notés dans la politique de l'éducation des filles que dans l'éducation des besoins spéciaux. En matière de politique de l'éducation spéciale, le gouvernement ne s'engage pas à soutenir financièrement les enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux. Il se limite plutôt à la surveillance des politiques et de fournir une assistance technique à court terme³⁰.

Éduquer le Public

Dans l'enseignement, il existe de différents canaux d'éducation employés par le gouvernement pour sensibiliser le public sur les droits des enfants à l'éducation et même les droits des personnes handicapées. MIGEPFROF avait pour sa sortie dans les OEV le plan stratégique pour créer un environnement favorable aux orphelins et aux enfants vulnérables par une sensibilisation accrue sur toutes les questions concernant les OEV visant les enfants, les parents, les soignants, les fournisseurs de services, les décideurs et la population en générale, dans une activité de former 50 représentants des médias au rapport positif sur les problèmes des OEV y compris la prévention de l'abus, la violence et l'exploitation, les pratiques sexuelles plus sûres, l'enregistrement des naissances, l'accès à la santé et à l'éducation, surtout pour les filles, la stigmatisation et la discrimination, la participation des OEV et la planification familiale³¹.

Des besoins éducatifs spéciaux

La législation nationale sur la protection des personnes handicapées en générale de 2007, prévoit qu'une personne handicapée a droit à une éducation appropriée à l'égard de la nature de son handicap³². Le Rwanda a adopté et mis en œuvre l'éducation inclusive des personnes ayant des troubles d'apprentissage. Une politique ayant des besoins spéciaux est en place et sa mise en œuvre est un exercice progressif. Il y a quelques établissements d'enseignement ciblés pour les enfants ayant des troubles d'apprentissage, mais des efforts sont faits pour mettre en œuvre la politique à sa pleine capacité. Selon l'UNESCO 2009 Rapport sur l'éducation pour les personnes handicapées au Rwanda et en Ethiopie, il y a un problème statistique et des faits présentés dans les documents gouvernementaux ne sont que des estimations. Le rapport indique que d'ici 2004, les enfants handicapés au Rwanda ont été estimés à 4.7% (322 965) du nombre total d'enfants qui est estimé à 6, 871, 598 et les enfants handicapés. Le tableau ci-dessous indique que les données distinctes selon l'âge des enfants handicapés. Cependant, conformément au plan stratégique du secteur de l'éducation au Rwanda (ESSP) 2006-2010, le nombre a augmenté à 10%, mais il inclut tous les orphelins et enfants vulnérables. Le nombre d'enfants handicapés physiques énoncés dans la politique est 175,205 qui sont dans l'enseignement et à seulement 1,713. Les élèves handicapés sont «connus pour être pris en charge dans les écoles ou les centres de réadaptation. Il y a une augmentation du nombre d'écoles / centres spécialisés au cours des dernières années jusqu'à environ 34 au total.

Estimation du nombre d'enfants handicapés au Rwanda

Age	Nombre total des enfants	Estimation du nombre d'enfants handicapés si 4.7% est appliquée
0-19 année	4,635,334	217,861
5-14 année	2,236,264	105,104

30 See special needs education policy.

31 MIGEPFROF: OVCs 2007-2012 strategic plan outputs 4 & 1.3

32 Article 11 of the law n° 01/2007 of 20/01/2007 relating to protection of disabled persons in general

Après diverses politiques éducatives des besoins éducatifs spéciaux en particulier, le nombre d'enfants ayant des incapacités ont accédé à l'éducation. Le tableau indique le nombre d'enfants handicapés inscrits dans 19 écoles ordinaires primaires, 6 districts, Rwanda, année académique 2009³³.

Type d'incapacité de nombre de filles inscrites	Nombre de filles inscrites	Les nombres des garçons inscrivent	Total
Les étudiants ayant une déficience visuelle	38	57	91
Les étudiants malentendants	24	27	51
Les étudiants ayant une déficience physique	74	87	161
Les étudiants souffrant d'épilepsie	57	57	114
Les étudiants déficients intellectuellement	18	18	36
Les enfants vivant avec l'albinisme	03	02	05
Les étudiants souffrant d'un traumatisme	03	07	10
Total	217	251	468

Le rapport fait en outre valoir que les enfants qui ont des enfants d'invalidité ne soient jamais dans les écoles ou forcés de quitter l'école à cause de la discrimination dans la société, l'exclusion et la marginalisation intentionnelle et dans l'éducation³⁴. Le pays doit faire plus le droit à l'éducation des enfants handicapés comme devoir national et international d'État.

Programmes de santé de l'enfant

Le gouvernement du Rwanda a fait des efforts considérables pour protéger et garantir les droits des enfants en matière de santé. Comme indiqué plus haut dans le rapport d'avancement des OMD objectifs de pays rédigé par le PNUD en 2011, le taux de mortalité infantile et le taux de mortalité maternelle a diminué et le rapport dit que le gouvernement est sur la bonne voie pour atteindre l'objectif des OMD liés à la santé des enfants d'ici 2015.

Également le ministère de la Santé est le ministère responsable de la fourniture d'une protection de la santé des enfants en ligne et comme nous l'avons vu ci-dessus, différentes politiques et des plans stratégiques ont été lancés et conçu (voir le tableau ci-dessus sur la liste des principales politiques nationales ayant une incidence directe sur la protection de l'enfance). Selon le rapport d'évaluation des services Rwanda Fournisseurs 2007, qui a mené une évaluation de la disponibilité des trois services de base de santé de l'enfant: soins ambulatoires curatifs pour les enfants malades, les services de vaccination systématique des enfants de moins de Programme élargi de vaccination (PEV), et les services de contrôle de la croissance de routine rapporté que intégrée services de santé de l'enfant ont été offerts principalement au premier niveau du système de référence, qui est le centre de santé. Environ 53 pour cent des établissements offrent les trois services de santé de base pour les enfants comme un paquet; qui comprend 71 pour cent des centres de santé et polycliniques. La vaccination des enfants est prévu dans 75 pour cent des installations, la surveillance de la croissance dans 55 pour cent, et les soins ambulatoires curatifs pour les enfants malades est disponible dans 95 pour cent des établissements. Centres et les polycliniques de santé, et le gouvernement a aidé les installations sont plus susceptibles que d'autres types d'installations pour fournir tous les trois services de base.

Cependant, malgré les nombreuses politiques de protection de la santé des enfants, le rapport d'évaluation a constaté que seulement environ la moitié des établissements offrent les trois services de santé de base pour les enfants, y compris les soins ambulatoires curatifs pour les enfants malades, la vaccination des enfants, et le suivi de la croissance. Les services de contrôle de la croissance sont les moins disponibles parmi les trois. Permanence des soins curatifs pour les enfants malades est disponible dans presque tous les établissements, tandis que les services de surveillance de la croissance et de vaccination des enfants sont moins disponibles. Services de vaccination de l'enfance et de suivi de la croissance sont moins disponibles dans les établissements de la Ville de Kigali que dans les autres provinces et sont plus disponibles dans les centres de santé et polycliniques et les installations du gouvernement et parrainés par le gouvernement³⁵.

33 According to UNESCO 2009 report on education for Disabled People in Rwanda and Ethiopia page 13

34 UNESCO 2009 report on education for Disabled People in Rwanda and Ethiopia page 15

35 Rwanda: Service Provision Assessment Survey, 2007pages 59-61

Services De Protection De L'enfance

Grâce à l'appui de la politique pour la protection des enfants, des mécanismes suffisants et efficaces pour faire face à la protection de l'enfance peuvent être trouvés au Rwanda. La Convention relative aux droits de l'enfant et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant ont été ratifiées par le Rwanda en 1990 et 2001 respectivement, mais il a pris le gouvernement 21 ans pour mettre en place l'axée sur l'enfant corps (Commission nationale pour l'enfance) chargé de assurer la promotion et la protection des droits de l'enfant. Jusqu'à présent, les éléments suivants sont les institutions nationales qui répondent à la protection de l'enfance.

Police Nationale du Rwanda

La loi instituant Police Nationale du Rwanda N° 09/2000 du 16/06/2000 et a été révisé par la loi n° loi N° 46/2010 du 14/12/2010). Ses principales responsabilités sont:

- a) Assurer la conformité avec la loi;
- b) Le maintien de l'ordre public à l'intérieur du pays;
- c) Assurer la sécurité des personnes et des biens;
- d) Aider toute personne en danger;
- e) Intervenant immédiatement en cas de calamités, de catastrophes ou d'accidents;
- f) Assurer le respect des lois relatives à l'espace aérien, les frontières et les eaux;
- g) La lutte contre le terrorisme;
- h) Participer à des missions de maintien de la paix internationales, l'aide humanitaire et de la formation.

Dans la police, il ya un bureau de l'égalité chargé de recevoir les plaintes d'abus d'enfants. Ce n'est pas un bureau de spécialiste avec une certaine structure départementale dans la police nationale.

Autorité nationale des poursuites pénales

Il s'agit d'une instance prévue par la constitution nationale chargée de poursuivre les contrevenants devant les tribunaux pour des crimes commises contre la population. Il exerce ses fonctions de poursuite dans l'intérêt public. Il a été établi en vertu de la Loi Organique n° 15/2006 du 24/03/2006 dans le cadre du processus de réforme du système judiciaire.

Le pouvoir judiciaire

Ces tribunaux sont constitués ordinaires et régulières chargées de rendre la justice au Rwanda. Questions liées aux enfants (pénales) sont entendues et jugés par des tribunaux de grande instance dans des chambres spécialisées pour les enfants. D'autres questions relatives sur les enfants civiles et le travail sont entendus par les tribunaux ordinaires et sont jugés conformément à la loi sur la procédure ordinaire. Cependant, les chambres spécialisées de l'enfant ne sont pas prévus dans les tribunaux militaires. Conformément à la loi de la juridiction et la compétence des tribunaux militaires, quiconque, y compris un enfant qui participe avec un soldat dans des actes criminels, sera jugé par des tribunaux militaires.

La commission nationale pour les enfants.

La commission a été créée en Juillet 2011 par la loi N° 22/2011 du 28/06/2011 instituant la commission nationale pour les enfants et la détermination de sa mission, l'organisation et le fonctionnement, la Commission a pour mission de:

- a) Promouvoir et d'assurer l'éducation des enfants qui permet à l'enfant d'être un bon citoyen et patriotique;

- b) Développer un partenariat national et le cadre de coordination visant à promouvoir de droits de l'enfant;
- c) Servir une autorité centrale chargée de la mise en œuvre de la convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale;
- d) Participer à l'élaboration de la politique de protection de l'enfance et de suivi pour assurer «enfant», dimension est prise en compte dans les politiques nationales, la planification et la budgétisation à tous les niveaux;
- e) Etablir un système commun pour le suivi et l'évaluation de toutes les interventions en faveur de l'enfant en particulier, les enfants ayant des besoins de protection spéciale, basée sur une collecte de données et de rapports par toutes les parties prenantes à tous les niveaux;
- f) Intégrer un enfant maltraité dans une famille ou dans un endroit où il / elle peut recevoir une bonne éducation;
- g) Collecter, analyser, diffuser des informations relatives à la promotion des meilleures pratiques et la recherche dans le domaine des droits de l'enfant;
- h) Identifier les lacunes dans les différentes lois et proposer des amendements à celui-ci en vue d'assurer la protection et la promotion de l'enfant;
- i) Recueillir et d'analyser les opinions et les suggestions faites à tous les niveaux de l'enfant et veiller à ce qu'ils soient intégrés dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes en faveur de l'enfant;
- j) Préparer et fournir des suggestions pour les rapports sur la mise en œuvre des instruments internationaux relatifs aux enfants ratifiés par le Rwanda;
- k) Développer des outils qui peuvent être utilisés pour la campagne de mobilisation sociale sur le bien-être et les droits de l'enfant;
- l) La mobilisation des ressources et le suivi de leur utilisation;
- m) De collaborer avec d'autres organismes régionaux ou internationaux avec la même mission;
- n) Exercer les autres activités nécessaires et d'autres missions afin de réaliser sa mission.

La commission nationale des droits humains au Rwanda

La commission a été créée en 1999 par la loi N° 04/99 du 12/03/1999 pour traiter les plaintes de violations des droits de l'homme contre les personnes et en particulier contre les enfants. La commission procède à une enquête sur réception de plaintes.

Le centre de réadaptation des enfants des rues de Gitagata.

Gitagata est le seul centre appartenant au gouvernement pour les anciens enfants de la rue. Il est situé dans le secteur de Musenyi dans le District de Bugesera. Le centre dont le mandat principal est de réhabiliter et réinsérer les enfants de la rue, plus de 700 maisons dont les garçons *âgés de* 7-19 on était réhabilité, bien que le centre ayant une capacité pour 800 garçons, le centre offre une éducation aux enfants et d'autres activités de loisirs pour leur développement.

Lacunes Et Recommandations

Dans cette section nous mettons en évidence la politique identifiée et les programmes lacunes ainsi que le cadre juridique nécessaire à la protection des enfants. Pour faciliter la compréhension, à l'exception des zones d'exception, comme l'aide juridique, où il n'existe pas de politique, il est parfois vrai qu'il n'y a pas de programmes et il n'y a pas de cadre juridique en place.

Politique Et Programme Gaps

Le travail des enfants: Depuis l'année 2000, Il y avait de divers rapports qui indiquent que le travail des enfants au Rwanda était très endémique jusqu'en 2008 lorsque le ministère de service public lui-même a fait l'enquête sur le travail des enfants et il a découvert que il y avait des faits troublants dans ce travail. Nous n'avons pas pu l'application concrète de la législation du travail. Les intervenants en matière de protection de l'enfant a déclaré que le mécanisme de l'inspection du travail est faible, et inefficace parce qu'il reste répandu et aucun rapport de l'employeur qui ont été poursuivis ou son industrie traitée conformément à la main-d'œuvre, et d'autres lois pertinentes en matière de protection de l'enfance. L'article 8 de la loi du travail prévoit que l'inspecteur du travail peut demander l'examen des enfants par un médecin agréé, afin de vérifier si le travail dont ils sont chargés est soit au-delà de leurs forces ou nuisibles à leur santé.

Les enfants qui travaillent dans les maisons internes n'ont pas été prises en compte dans toute politique et ils ne sont pas considérés comme des groupes d'enfants vulnérables qui ont besoin d'une attention particulière, et l'intervention du gouvernement. Les 15 catégories de groupes vulnérables déterminés dans la politique nationale en faveur des OEV ne prennent pas en considération les travailleurs domestiques, mais ils traitent plutôt en général que les enfants qui travaillent. Ces enfants qui travaillent ont besoin d'un mécanisme de protection spéciale. Les employeurs de travailleurs domestiques ne sont généralement pas régis par le droit du travail dans la pratique même si elle n'exclut pas les employeurs nationaux.

Aide juridique: Il n'existe pas de politique nationale sur l'aide juridique en dépit de certains programmes en place, et la mission mandatée pour concevoir la politique. En l'absence de la politique du gouvernement il ne peut pas s'engager financièrement pour fournir des services d'aide juridique pour les personnes très pauvres qui en ont besoin.

La traite des enfants: La nouvelle politique des droits de l'enfant intégré ne dispose pas d'un programme, et des mécanismes indépendants pour lutter contre la traite des enfants. La politique traite des enfants dans le cadre de groupes vulnérables et elle dans les programmes d'orphelins, enfants des rues, etc. mais il devrait avoir un programme indépendant avec sa propre activité.

Les besoins éducatifs spéciaux: Il existe encore un écart à l'intervention du gouvernement pour fournir les besoins éducatifs spéciaux pour les enfants handicapés, et les enfants ayant des troubles d'apprentissage. Actuellement, quelques établissements privés ou les enfants handicapés sont disponibles. Il est nécessaire pour le gouvernement d'investir dans l'éducation de besoins spéciaux pour élever les conditions de vie des enfants handicapés.

Education pour tous: L'éducation est encore un manque à gagner de nombreux enfants. Alors que l'éducation primaire est gratuite, il n'y a pas de mécanismes mis en avant par le gouvernement pour s'assurer que chaque enfant fréquente l'éducation. Il y a encore des enfants dans les rues pendant les heures scolaires. Plus de mécanismes pour l'application de la politique d'éducation primaire devraient être élaborées et mises en œuvre par les dirigeants locaux.

Survie de l'enfant: Survie de l'enfant est toujours un défi pour les enfants. Le gouvernement a mis beaucoup d'emphasis pour que les enfants puissent avoir de la nourriture à l'école mais cette privilège, c'est juste une partie des enfants qui sont privilégiés.

Les enfants des rues: Dans la dernière année 2011 et même aujourd'hui, il ya des centaines d'enfants dans les rues et beaucoup plus dans les zones rurales qui ne sont pas à l'école. Le gouvernement a besoin d'avoir plus de centres pour les enfants et d'ajouter jusqu'à dans le district de Budgètera de manière à accueillir les enfants dans les rues.

Beaucoup d'acteurs forts dans la protection des enfants au Rwanda sont des ONG internationales. Les ONG locales ne sont pas si fortes ou fluide à plaider en faveur de la protection des enfants au Rwanda.

Il est donc nécessaire de responsabiliser les ONG nationales à avoir une forte voix, et à renforcer leurs capacités de manière que l'enfant est protégé de sorte qu'une fois les acteurs internationaux décident de fermer leurs activités au Rwanda, les ONG nationales peuvent être en mesure de limiter les responsabilités d'être la voix des enfants au Rwanda.

Gaps Cadre Juridique

- i. Il n'existe pas de cadre juridique clair, complet et ciblé pour lutter contre le travail des enfants, et l'exploitation des travailleurs domestiques. Le travail des enfants est interdit à l'article 72 du code du travail, mais le cadre de l'application des dispositions ne sont pas disponibles.

Il n'existe aucune loi qui dénonce et punit la traite des enfants au Rwanda malgré le Pays étant signataire d'un certain nombre de traités et conventions. Ceci permet d'obtenir un vide juridique pour les trafiquants de commettre la traite des enfants et rester impunis en raison de l'absence du droit interne qui fournit un cadre pour la prévention et la répression de la traite des enfants au Rwanda.

En outre, la compréhension générale de la traite des enfants est celui de transfrontalier et la traite interne n'est pas prise en compte comme une infraction grave contre les enfants. L'article 28 de la loi sur la violence fondée sur le sexe interdit la traite humaine fondée sur le sexe, mais ne définit pas ce qui constitue le crime et il serait donc difficile de faire respecter cette disposition juridique de la loi.
- ii. Pas de tribunaux spécialisés pour les enfants, mais plutôt il n'y a que de chambre spécialisée seulement pour les enfants en matière pénale.
- iii. Les enfants nés hors mariage sont interdites par la loi à hériter de leurs parents.
- iv. Le droit de la preuve dans les crimes concernant les enfants et les moyens de sa production est très limité. Un certificat médical est la seule preuve concluante dans les tribunaux pour prouver que l'enfant a été agressé sexuellement. Cette preuve ne couvre que les cas de pénétration physique, mais tente d'abuser sexuellement d'un enfant ne peut être prouvée par d'autres moyens tels que les témoignages et ceux-ci ont poids de la preuve limitée dans les tribunaux.
- v. Les châtiments corporels ne sont pas dénoncés et puni par la loi de l'enfant.
- vi. L'âge d'un enfant n'est pas uniforme. Différentes lois ne prévoient que l'âge de l'enfant différent. Et cette définition de non-harmonisée d'un âge de l'enfant expose l'enfant à des abus et à l'exploitation. Par exemple, dans le code civil et à des fins de mariage, un enfant est l'une de moins de 21 ans, tandis que l'emploi d'un enfant est l'une âgée de moins de 16 ans.
- vii. Il n'existe aucune loi qui reconnaît l'esclavage des enfants au Rwanda dans le cadre de l'exploitation économique.
- viii. La pornographie juvénile n'est pas connue pour traiter de toute loi rwandaise comme un crime contre un enfant, et ce qui expose les enfants aux dangers de la pornographie juvénile.
- ix. Il n'existe aucune loi qui dénonce le recrutement d'enfants dans les groupes armés non officiels. L'article 20 de la loi de l'enfant interdit le recrutement d'un enfant dans le service militaire (qui est une organisation formelle), mais ne couvre pas les groupes rebelles etc.
- x. Il y a de bonnes lois préventives pour les enfants, mais ils manquent que de mécanismes d'exécution institutionnels et juridiques.

- xi. Les pratiques traditionnelles préjudiciables commis contre des enfants ne sont pas interdites par le droit de l'enfant.
- xii. Il n'existe pas de cadre juridique qui puni des parents ou des gardiens d'enfants pour les priver des droits fondamentaux tels que l'éducation, etc., mais plutôt le droit GBV dénonce la privation de base des droits de l'enfant.
- xiii. Il existe des traités régionaux et d'extradition très limitées dont le Rwanda a signés avec d'autres pays d'extrader des criminels présumés qui ont commis des crimes contre les enfants au Rwanda.

Recommandations

1. Les recommandations de politique Une politique globale en matière de la prévention d'enfant qui est délinquant devrait être élaborée, en consultation avec la société civile et en conformité des principes généraux reconnus par les directeurs de Riyadh.
2. Programmes de réadaptation: Programmes spécialisés devraient être développées ou renforcées, si nécessaire, pour assurer la réadaptation médicale et psychologique aux enfants victimes des formes, les violences les plus graves, de négligence et d'exploitation. Cela devrait inclure les services de santé et des pairs avec le conseil.
3. Réinsertion sociale: Les programmes doivent être élaborés et mis en œuvre pour fournir aux enfants victimes qui ont été séparés de leurs familles avec l'assistance qui peut être nécessaire pour eux de retourner à leurs familles, si possible, ou à la communauté.
4. Formation et la sensibilisation. Des programmes tels que les entretiens et le renforcement de la confiance techniquement pour communiquer avec les enfants victimes visant à accroître la sensibilisation de l'impact des violations des droits de l'enfant, ainsi que les droits et les besoins psychosociaux des victimes, des procédures et des pratiques appropriées pour le respect et la protection de leurs droits, devrait être organisée pour les responsables de l'application des lois, du personnel judiciaire, le personnel médical, les travailleurs sociaux et les professionnels des médias.
5. La politique enfant devrait envisager des stratégies et des programmes qui incluent la création de tribunaux spécialisés plutôt que des chambres spécialisées pour le traitement des cas de mineurs délinquants. Tous les juges chargés des affaires impliquant des mineurs délinquants devraient recevoir une formation adéquate interdisciplinaire dans les droits de l'enfant, la psychologie de l'enfant et les domaines connexes.
6. Le ministère de la sécurité intérieure devrait offrir une formation aux personnes qui appliquent de la loi régulièrement impliqués dans des affaires de manipulation des enfants afin qu'ils puissent recevoir une formation appropriée en matière de développement de l'enfant. Efficace, des mécanismes indépendants doivent être établis pour examiner les plaintes contre les organismes d'application de la loi ou des fonctionnaires alléguant des violations des droits de l'enfant.
7. Leaders d'opinion, tels que les parlementaires et les médias, devraient promouvoir des approches plus appropriées à la justice pour les mineurs, y compris le service de la communauté et d'autres méthodes non privatives de liberté traditionnels.
8. Il y a un grand besoin d'avoir des réformes de la politique de l'emploi qui permettra de traiter et de fournir des lignes directrices pour le travail des enfants et de faire beaucoup de sensibilisation et d'éducation sur la lutte contre le travail des enfants. L'application par les inspecteurs du travail ou tout organisme désigné est une partie importante des efforts visant à réduire le travail des enfants et ce doit être complétée par d'autres approches et renforcée par la participation d'autres acteurs.
9. Politique du gouvernement d'augmenter d'un centre de l'enfance dans le pays est tenu de prendre soin des enfants de rues et ceux qui sont forcés dans le travail domestique des enfants. Centre jeunesse

Iwawa a réduit les risques des jeunes idoles dans les communautés. Un centre de réadaptation similaire pour les enfants de la victime peut protéger et d'assurer une protection complète des enfants.

10. Il est nécessaire de redéfinir la vulnérabilité des enfants et mener une enquête mise à jour de sorte que la programmation devrait être basée sur ces chiffres et les mécanismes d'augmentation de la surveillance dans ces chiffres doivent être mis en place et fait effectivement fonctionnelle.
11. Le gouvernement devrait accélérer la conception de la politique d'aide juridique et opérationnel à commencer bénéficiant enfants indigents dont les droits de droit privé sont gravement maltraités.
12. Une politique nationale sur la prévention du suivi de l'enfant devrait être élaborée et suggérer des moyens de lutte contre la traite des enfants (national et international).
13. Une réforme de l'éducation spéciale doit être faite à engager le gouvernement à affecter un budget à établir d'établissements d'enseignement pour les enfants ayant des besoins spéciaux d'éducation.
14. L'éducation primaire universelle est gratuite, mais la politique doit être révisée afin de s'assurer que les mécanismes de l'application de l'éducation universelle est faite complète pour s'assurer que les enfants des rues et ceux du travail des enfants ainsi que d'autres enfants vulnérables bénéficient de cette politique universelle. La politique devrait se pencher sur l'augmentation des dépenses du gouvernement pour couvrir 100% de coûts de l'éducation de ces enfants.
15. Une politique nationale de survie de l'enfant doit être conçue pour fournir des mécanismes d'assurer la survie des enfants au Rwanda.
16. Intégration des questions de protection de l'enfant dans toutes les politiques publiques et privées aideraient et augmenteraient la compréhension plus large et la participation à la protection des enfants.
17. Il y a aussi un besoin de programmes efficaces qui aident les enfants en conflit avec la loi à surmonter leurs problèmes, dans la mesure du possible, et de les aider à se préparer à la vie en tant que membres respectueux des lois de la société. Les exposant à de nouvelles violations de leurs droits quand ils entrent en conflit avec la loi est toujours à la fois tort et contre-productif.

Recommandations Cadre Juridique

1) Sur la justice pour mineurs

- a) La législation en matière de justice pour mineurs devrait également être révisée, le cas échéant, il faudrait également envisager d'incorporer Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté dans le droit national, tel que suggéré par la règle No 7. Cela devrait être fait pour assurer:
 - Les mineurs ne sont pas traités comme des délinquants pour des comportements qui ne constituent pas une infraction pénale,
 - Les mineurs accusés d'une infraction ont droit à toutes les garanties d'une procédure régulière énumérées à l'article 40.2 de la convention relative aux droits de l'enfant,
 - Les mineurs accusés d'une infraction a le droit à une assistance juridique,
 - La confidentialité de tous les stades de la procédure est légalement reconnue,
 - Le principe de «dernier recours» est incorporé dans les dispositions pertinentes du droit national,
 - L'obligation d'aviser les parents ou tuteurs est reconnue,
 - La détention des mineurs avec des adultes est interdite, sauf si cette détention serait dans l'intérêt supérieur du mineur.
- b) La législation relative à la détermination de la peine des enfants reconnus coupables d'une

infraction doit être réexaminée en vue de veiller à ce que:

- Le «dernier recours» et «courtes appropriées périodes» principes sont expressément reconnus,
 - Les châtiments corporels ne sont pas même tacitement autorisés.
- c) En outre, la législation doit être revue pour s'assurer que les violations des droits des enfants par l'application de la loi, le personnel judiciaire et pénitentiaire sont interdites et passibles de sanctions appropriées.

2) Sur les droits des victimes

Pour garantir les droits des enfants victimes sont assurées et efficace, voici les recommandations pour la réforme de la loi:

- a) La législation doit être revue pour s'assurer que:
- Les enfants impliqués dans des pratiques telles que la prostitution des enfants, la mendicité, le trafic international ou le recrutement illégal dans les groupes armés ne sont pas l'objet de poursuites pour participation à des activités dans lesquelles ils sont victimes
 - Tous les enfants qui ont subi un préjudice physique ou psychologique ou d'un traumatisme *à la suite* de toute forme de violence, de négligence ou d'exploitation d'un droit légalement reconnu à s'approprier la réhabilitation et l'assistance physique et psychologique dans la réinsertion sociale
 - Le droit des enfants victimes *à la vie privée* soit pleinement reconnu et des sanctions pour les violations de ce droit, par les médias ou des fonctionnaires tels que les travailleurs sociaux ou la police
 - Le droit à l'identité est légalement reconnu, et les procédures pour la restauration de l'identité des enfants qui ont été privés d'un ou plusieurs *éléments* de ce droit sont efficaces, rapides et peu coûteuses.
- b) La législation concernant les procédures judiciaires dans lesquelles les enfants sont parties ou témoins devrait être revue pour s'assurer que:
- La confidentialité de l'identité de l'enfant est adéquatement protégée,
 - L'enfant a le droit de s'approprier le conseil juridique et social *et à l'information sur* la nature et le déroulement de la procédure,
- c) La législation concernant le droit à un recours devrait être examiné en vue de:
- Veiller à ce que les enfants dont les droits ont été violés ont le droit d'exercer un recours par des procédures qui soient rapides, équitables, peu coûteuses et accessibles,
 - Déterminer quel type de procédure judiciaire ou administrative est la plus appropriée pour assurer ce droit, en fonction de la nature de l'infraction et l'identité des parties responsables,
 - Veiller à ce que les normes de procédures relatives à la représentation des enfants dans de telles procédures, et les garanties concernant l'utilisation et le contrôle de l'indemnisation accordée aux enfants, de protéger l'intérêt supérieur de l'enfant.

Rwanda protection de l'enfance institutions et agences nationales devraient envisager d'emprunter les meilleures pratiques adoptées par d'autres pays pour assurer la fourniture et la garantie de la protection des enfants.

BIBLIOGRAPHY

- Africa Cinema and Culture: 2008 The neglected African Children: Protection, Recovery and Reintegration of Sexually Abused and Exploited Children in Uganda
- Africa Fit for Children, Report on the Achievements with Regard to the African Common Position
- Africa Union, 1990 African Charter on the Rights and Welfare of the Child
- Bayisenge J., Early Marriage as a Barrier to Girl's Education: A Developmental Challenge in Africa
- Binagwaho A., 2009, Report on Adolescents' Health and HIV Services in Rwanda in the Context of Human Rights Assessment
- Childline India, 2008, The Essentials For Child Protection: A Handbook for Beginners
- East Africa Commission, 2009, Gender and Community Development Analysis in Rwanda
- Danish Institute for Human Rights, 2004, Report on Legal Aid in Rwanda
- Government of Rwanda, Integrated Early Childhood Development Strategic Plan 2011/12 – 2015/16,
- Government of Rwanda, 2011, Early Childhood Development Policy
- Government of Rwanda, 2009, Child Friendly Schools Infrastructure Standards and Guidelines
- Government of Rwanda, 2003, Education Sector Policy
- Government of Rwanda, 2007, Poverty Analysis for Rwanda's Economic Development and Poverty Reduction Strategy
- Government of Rwanda, 2008, Girls Education Policy
- Government of Rwanda, 2011, National Integrated Child Rights Policy
- Government of Rwanda, 2008, Internal Security Policy
- Government of Rwanda, 2009, Monitoring and Evaluation System for Strategic Plan of Action for Orphans and Other Vulnerable Children
- Government of Rwanda, 2006, Maternal, Neonatal and Child Health Assessment
- Government of Rwanda, 2011, Human Resources for Health Strategic Plan 2011-2016
- Government of Rwanda, 2003, National Reproductive Health Policy
- Government of Rwanda, 2008, National Community Health Policy
- Government of Rwanda, 2010, Rwanda National Health Insurance Policy
- Government of Rwanda, 2008, Nine Years Basic Education Implementation Fast Track Strategies
- Government of Rwanda, 2005, National Policy for Family Promotion
- Government of Rwanda, 2005, National Policy on Condoms
- Government of Rwanda, 2010, National Policy & Strategy for Water Supply and Sanitation Services
- Government of Rwanda, 2011, National Social Protection Strategy
- Government of Rwanda, 2009, National Social Security Policy
- Government of Rwanda, 2007, Special Needs Education Policy

Government of Rwanda, 2011, Strategic Plan for the Integrated Child Rights Policy

Government of Rwanda, 2010, Vision 2020 Umurenge Programme Annual Report 2009-2010

Government of Rwanda, 2009, Health Sector Strategic Plan July 2009 – June 2012

Government of Rwanda, 2005, Health Sector Policy

Government of Rwanda, 2005, National Nutrition Policy

Government of Rwanda, 2007, Rwanda Health Service Provision Assessment Survey

Government of Rwanda, 2008, Rwanda National Child Labour Survey

Government of Rwanda, 2010, Rwanda Demographic and Health Survey Preliminary Report

Government of Rwanda, 2009, Health Sector Strategic Plan July 2009 – June 2012

Government of Rwanda, 2007, Strategic Plan for Orphans and Other Vulnerable Children 2007-2011

Government of Rwanda, 2008, Vision 2020 Umurenge Programme (VUP): Baseline Survey Final Report

Government of Rwanda, 1977, Penal Code of Rwanda of 1977

Government of Rwanda, 2009, National Guide on a Minimum Package of Services for Orphans and Other Vulnerable Children (OVC)

Government of Rwanda, 2003, The Constitution of the Republic of Rwanda 2003

Handicap International, 2006, Disability in Development: Experiences in Inclusive Practices

Handicap International and Save the Children, 2001, Out From the Shadows: Sexual Violence Against Children with Disabilities

Human Rights Watch Report, 2012

Institute Of Research and Dialogue for Peace, 2005, The Rule of Law in Rwanda

Legal Aid Forum, 2007, Building the Foundation for Access to Justice in Rwanda: Report of the Legal Aid Baseline and Needs Analysis Survey

Legal Aid Forum, 2009, Report of the Survey on Paralegals in Rwanda

Legrand, J., 1999, Lessons from UNICEF Field Programmes for the Prevention of Recruitment, Demobilization and Reintegration of Child Soldiers

Rwanda National Human Rights Commission, 2010, Conference Report of National Human Rights Commissions in EAC

Save the Children Sweden, Khartoum Office: A Study on Children's Protection Mechanisms

Save the Children, 2009, Children's Perceptions of Child Protection Measures Existing at Community Level in Rwanda

Save the Children 2010, Child Protection: Taking Action Against all Forms of Abuse, Neglect, Violence and Exploitation

Schulze M., 2010, Handbook on the Human Rights of Persons with Disabilities: Understanding the UN Convention on the Rights of Persons with Disabilities

Tagwireyi G., 2011 Comprehensive Legal Approaches to Combat Child Pornography: An International and Regional Perspective of Missing and Exploited Children

Tearfund, Children in Residential Care and Alternatives: Children at Risk Guidelines Vol.5

UNDP, 2010, Millennium Development Goals Progress Report Rwanda Country Report

UNICEF & Inter-Parliamentary Union, 2004, Handbook for Child Protection for Parliamentarians

UNICEF, 2009, Promoting Synergies between Child protection and Social Protection in West and Central Africa

UNICEF, Promoting Children's Participation in Democratic Decision-Making

UNICEF, 2010, The Role of Civil Society in Implementing the General Measures of the Convention on the Rights of the Child

UNICEF, 2009, Reaching the Marginalized Education for Disabled People in Ethiopia: Background paper prepared for the Education for All Global Monitoring Report

UNICEF, 2005, Violence against Children in and Around Schools in Rwanda through the Eyes of Children and Young People

UNICEF 1989, UN Convention on the Rights of a Child

UN Office for Drug Control and Crime Prevention, 1999, Handbook for Justice for Victims

War Child UK, 2010, Study of Community-Based Child Protection Mechanisms in Uganda and the Democratic Republic of Congo

World Vision, 2007, Midterm Evaluation of Combating Exploitive Child Labour through Education in Kenya, Uganda, Rwanda, and Ethiopia

Wessells Mike, 2009, An Inter-Agency Review of the Evidence on Community-Based Child Protection Mechanisms in Humanitarian and Development Settings

Annexe 1:

Liste des intervenants qui ont participé à cette étude

N0.	Noms des prenantes	La région du statut d'intervention	Lieu	Réponse
01	Save The Children	Protection des enfants	Kigali	Répondu
02	UNICEF	Protection de l'Enfance	Kigali	Non recevable
03	UNHCR	Protection des Réfugiés	Kigali	Non recevable
04	Ministère de la Justice	Protection des Enfants à travers un Cadre juridique	Kigali	Répondu
05	Vision du monde	Protection des Enfants	Kigali	Répondu
06	Soin International	la Pauvreté et Protection de l'Enfance	Kigali	Répondu
07	Handicapées International	Droits des Personnes	Kigali	Non recevable
08	François-Xavier Bagnoud FXB International	Les enfants touchés par la pauvreté et le SIDA	Kigali	Répondu
09	Droit de joueur	développement de l'enfant, la santé et la paix	Kigali	Répondu
10	Haguruka		Kigali	Répondu
11	Plan International	Le développement de l'enfant	Kigali	Répondu
12	Ministère du Genre et de la Famille Sexe et la Promotion	Genre et la promotion de la famille.	Kigali	Répondu
13	Commission Nationale pour la Protection des Droits de l'Enfant	Droits pour la protection de l'enfant	Kigali	Répondu
14	La commission Parlementaire	La protection social	Kigali	Non recevable
15	Commission Nationale	Droits de l'homme	Kigali	Non recevable
16	Avocat Sans Frontières	Assistance juridique aux Enfants en Matière Pénale	Kigali	Répondu
17	Compassion International	La protection de l'enfant	Kigali	Répondu
18	Imbutu Foundation		Kigali	Non responsive
19	SACCA	Centre SACCA pour les Enfants des Rues	Kayonza Province Orientale Répondu	Répondu
20	FIDESCO / Rugamba Centre Cyprien	Centre pour les enfants de la rue	Kicukiro / Ville de Kigali	Répondu
21	Nyampinga	Centre pour les Enfants des Rues	Huye / Province du Sud	Répondu

Annexe 2:

Les enfants qui ont participé à la discussion de groupe de discussion

La désagrégation de la province et le sexe ciblé,

Ville/District/ Province	Centre	Type d'enfants vulnérables	No. filles	No. garçons	Total
Huye / Sud	Nyampinga	Enfants de la rue. (Filles seulement)	60		60
Kicukiro / Ville de Kigali	Fidesco	Enfants de la Rue (garçons seulement)		45	45
Kayonza / Orientale	SACCA	Enfants de la Rue (garçons seulement)		25	25
Total			60	70	130



Rwanda La Société Civile En Plate-Forme.
B,p 6333 Kigali
Tel: 55 10 25 13
E-mail: rwandacsplatform@gmail.com

La Plate-Forme Pour L'Afrique De La Protection Sociale
P.O. Encadré 54305-00200, Nairobi
Tél. +254 20 269 9 541
E-mail: info@africapsp.org
Site Web: www.africapsp.org